Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

RAPPORT DE GESTION

Exercice 2018

FINISTÈRE
Toute une banque pour vous

SOMMAIRE

I. RAPPORT D'ACTIVITE 3

II. RAPPORT FINANCIER 6

1. Préambule 6
2. Comptes sociaux 7
3. Comptes consolidés 11
4. Perspectives 2019 14
5. Etats financiers 15

III. GESTION DES RISQUES 22

1. Cadre général de la gestion des risques 22
2. Informations prudentiels 31
3. Risques de Crédit 41
4. Risques de marché 51
5. Risques structurels de gestion de bilan 56
6. Risques opérationnels 62
7. Risques juridiques 67
8. Risques de non-conformité 68

IV. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES 73

V. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 76

1. Environnement, contexte sociétal 77
2. Le modèle d'affaires 80
3. Présentation de la politique RSE 82
4. Enjeu 1 : Développer un service responsable 83
5. Enjeu 2 : Garantir une gestion financière durable 90
6. Enjeu 3 : Cultiver notre capital humain 93
7. Enjeu 4 : Assurer une bonne gouvernance 98
8. Axes d'amélioration sur la méthode de travail 100

RAPPORT DE GESTION 2018

I. RAPPORT D'ACTIVITE

Fidèle à ses valeurs mutualistes et coopératives, la Caisse Régionale du Finistère a poursuivi en 2018 ses actions au service de l'économie du département et des patrimoines de tous les Finistériens. Cela se traduit sur trois domaines majeurs :

- le financement des nouveaux patrimoines,
- la valorisation des patrimoines acquis,
- et enfin l'assurance de l'ensemble des patrimoines.

1. Financer les nouveaux patrimoines

Malgré la remontée des taux sur les marchés financiers, le niveau des taux des crédits est resté très favorable aux emprunteurs. Ainsi, la demande de crédit est restée dynamique au cours de l'année 2018.

La Caisse Régionale consolide son encours de crédits à l'économie du département à hauteur de 9,3 milliards d'euros, en hausse de +3,6% par rapport à l'année passée. L'encours Habitat atteint pratiquement 5,4 milliards d'euros en progression de +5,1% sur un an.

Cette progression est principalement portée par le marché des particuliers, avec plus de 1,1 milliard d'euros de nouvelles réalisations. Au total, avec les crédits à l'équipement, la Caisse Régionale a octroyé 1,8 milliard d'euros de nouveaux financements au service de l'économie et du territoire.

Encours de Crédits - *Milliards d'euros*

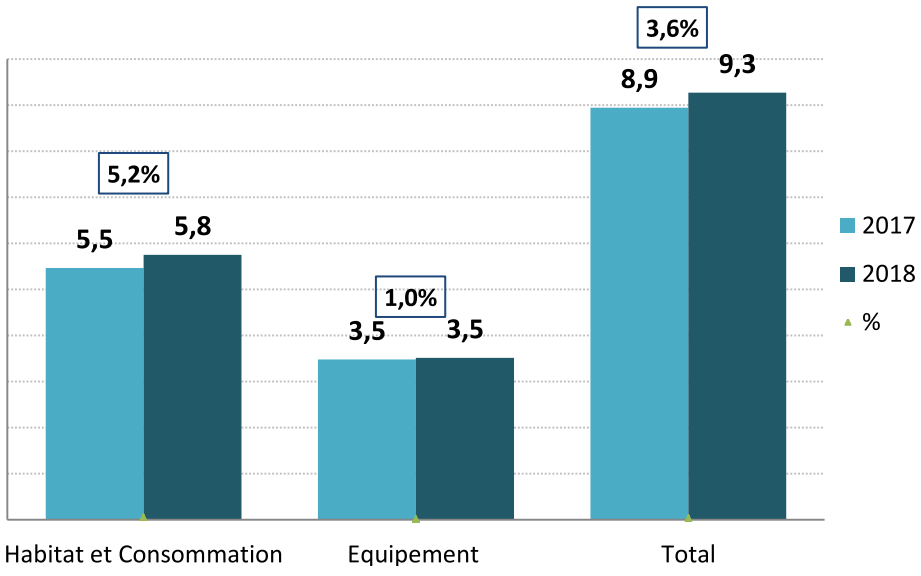

2. Valoriser les patrimoines acquis

Au 31 décembre 2018, l'encours de collecte globale de la Caisse Régionale approche 14,5 milliards d'euros, en progression de 1,3% par rapport à l'année passée.

La collecte Bilan progresse de 2,9%.
Elle enregistre des évolutions qui rompent avec la tendance des années passées :

- la collecte monétaire est stable par rapport à 2017 : après les fortes évolutions de 2016 et 2017 les DAV augmentent de 1,6%, et la collecte sous forme de dépôts à terme poursuit son recul.
- Aussi, les ménages ont réorienté leur épargne vers la collecte bancaire, avec un regain d'intérêt important pour les livrets, qui progressent de plus de 6%. Dans le même temps, la progression de l'épargne à moyen terme ralentit autour de 2%, compte tenu notamment de la moindre attractivité des nouveaux PEL en termes de rémunération.

L'assurance vie enregistre une progression de 1%. C'est un bon résultat dans un marché toujours difficile, et qui a été pénalisé par les évolutions défavorables des marchés financiers.

De même, **les valeurs mobilières** sont affectées par le contexte boursier défavorable et reculent de 7,9%.

Encours collecte - *Milliards d'euros*

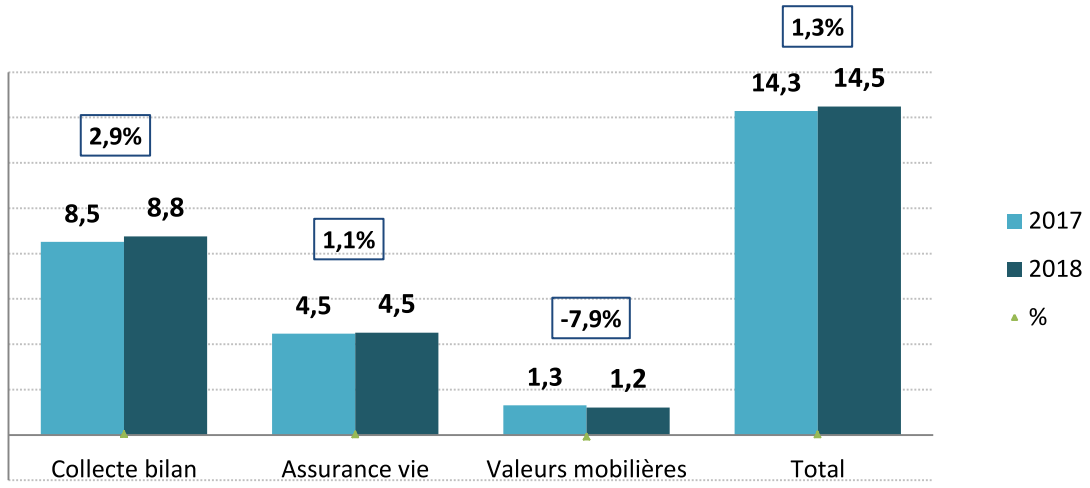

Au 31 décembre 2018, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE détient dans ses livres 10 125 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 4 780 180,54 €. Sur l'année 2018, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme de 76 514,78 € issue de 199 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

3. Assurer l'ensemble des patrimoines

En termes d'assurances, l'activité enregistre une accélération importante sur l'année 2018, avec une progression nette de 12.195 contrats. Désormais, **le stock de contrats d'assurances des biens et des personnes** souscrits par les clients approche la barre des 300. 000.

Nous pouvons également rappeler les nombreux autres services que la Caisse Régionale propose à ses clients, aux premiers rangs desquels nous trouvons les Cartes et les Comptes à Composer. Sur ces deux activités, la Caisse Régionale consolide l'équipement de la clientèle avec 497.000 contrats distribués.

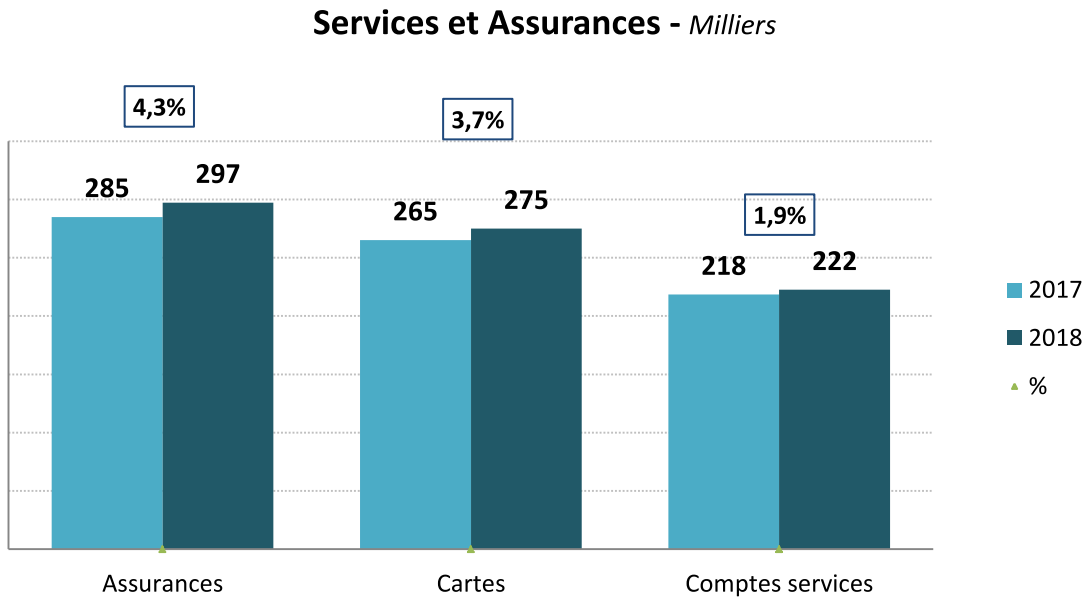

Concernant les services, il convient aussi de signaler le succès de la nouvelle offre

Lancée il y a tout juste un an, c'est la première offre bancaire en France qui propose à ses clients une facturation unique pour toute la famille, comprenant l'ensemble des services bancaires au quotidien de façon illimitée. Plus de 15.000 clients l'ont déjà adoptée, avec pratiquement 10.000 contrats ADHESIONS souscrits.

En synthèse, le Crédit Agricole du Finistère confirme son engagement au service des patrimoines des Finistériens. Cela se traduit à la fois dans le financement, dans la valorisation et dans l'assurance de ces patrimoines. Et cela se concrétise par la progression de l'ensemble des activités de crédit, de collecte, de services et d'assurances des biens et des personnes.

II. RAPPORT FINANCIER

1. Préambule

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Ces principes et méthodes comptables sont précisés dans les notes annexes de ce rapport.

1.1. Changements de méthode

Conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du code de commerce il convient de signaler les changements de méthode comptable suivants:

Provisions IFRS 9 : le groupe a décidé d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer les dépréciations pour risque de crédit sur les encours sains dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS. Les impacts liés à cet alignement sont enregistrés en capitaux propres d'ouverture (report à nouveau pour 236 K€).

Actualisation des dépréciations de créances : depuis 2018, comptabilisation des reprises en « coût du risque » contre un enregistrement en PNB auparavant. Ce traitement autorisé par l'article 2231-3 du règlement comptable 2014-07 a été retenu sur la base des préconisations de la FNCA compte tenu de la position du Conseil d'Etat ayant validé la déductibilité des dépréciations correspondantes (perte de substance et non manque à gagner). Cette évolution constitue un changement de méthode comptable ayant impact sur la présentation des comptes mais sans impact sur les capitaux propres. L'incidence liée au reclassement est de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice sont détaillés en première partie des annexes aux comptes individuels et consolidés.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur postérieur à la clôture n'est à signaler.

2. Comptes sociaux

Le total du Bilan social arrêté au 31 décembre 2018 s'établit à 11.849 millions d'euros, en hausse de 1,4% par rapport à fin décembre 2017.

2.1. Bilan – Actif social

A l'actif, plus de 75% du bilan est constitué des **créances sur la clientèle**. Ce poste progresse de 3,6% par rapport à l'année précédente en relation avec l'activité crédit commentée précédemment, et il explique donc la hausse du bilan.

Dans le même temps, cette hausse est atténuée par la baisse des **titres et immobilisation**s de -8,0% :

- Les *opérations sur titres* baissent de -21,9% en lien avec la gestion des excédents de fonds propres de la Caisse régionale. En effet, la Caisse Régionale a procédé à la cession de plusieurs titres, notamment de 120M€ d'OPCVM monétaires.
- Les *valeurs immobilisées* progressent de 0,6%. Elles comptabilisent notamment :
  - la participation dans la SACAM Mutualisation (suite à la restructuration capitalistique du Groupe intervenue en août 2016) à hauteur de 340 millions d'euros.
  - la participation de la Caisse Régionale du Finistère dans la SAS rue de La Boétie à hauteur de 435 millions d'euros.

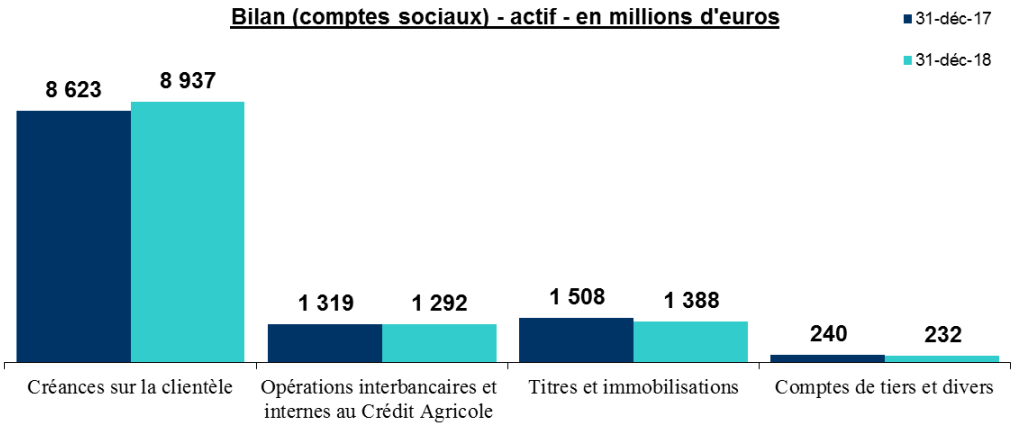

2.2. Bilan – Passif social

Au passif, deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

En premier lieu, les **opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole**, à hauteur de 6,5 milliards d'euros. Cet agrégat regroupe à la fois :

- Les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Malgré la hausse de la collecte bilan, ce poste est stable car une part croissante des encours est centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.
- Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2004 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- Les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
- Des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2008 (SFEF, CA COVERED BONDS, …),
- Et enfin les ressources de marchés acquises auprès de Crédit Agricole SA.

Cet agrégat progresse de 2,5% par rapport à 2017.

En second lieu, les **comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre**. Cet agrégat baisse de -2% par rapport à l'année passée.

- les *comptes créditeurs de la clientèle* sont stables. Il s'agit là de la collecte conservée à 100% par la Caisse Régionale dans son bilan. Cette stabilité découle des évolutions d'activités sur la collecte qui ont été commentées dans la première partie.
- Les *dettes représentées par un titre* sont en repli de -19,4% ; cela s'explique par la baisse du besoin net de refinancement compte tenu de l'évolution des autres postes du bilan.

Par ailleurs, il convient de noter la hausse des **capitaux propres** de 3,6% à 1.366 millions d'euros sous l'effet de la comptabilisation du résultat 2018 diminué des distributions du résultat de 2017.

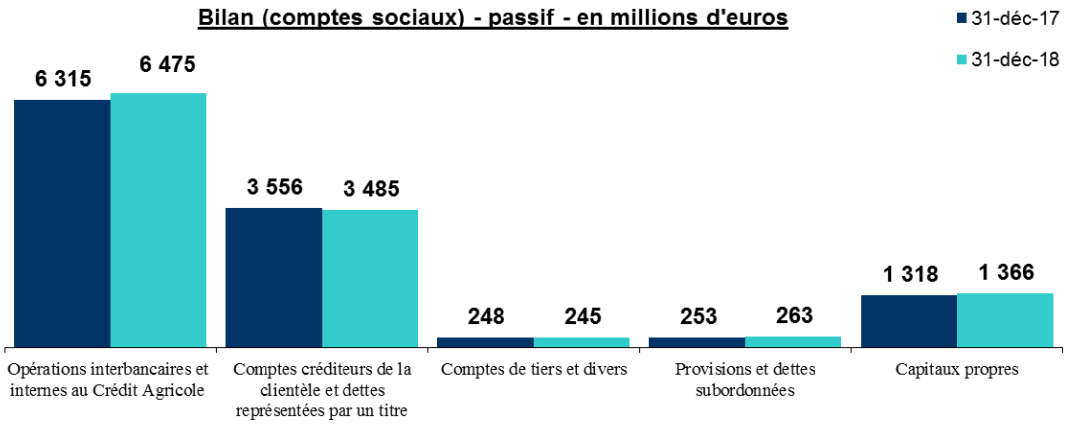

2.3. Compte de Résultat social

Le produit net bancaire atteint 265 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +22,1% par rapport à l'année précédente.

Cela s'explique par la hausse importante des **produits nets d'intérêts et assimilés** à 120 millions d'euros.

- nous constatons la poursuite de la baisse des produits nets d'intérêts et assimilés de -9,9%. En effet, ce poste est toujours fortement affecté par le taux de renouvellement du stock, et par la poursuite des effets défavorables des réaménagements des années passées.
- dans le même temps, les charges d'intérêts et assimilés diminuent de +35,7%.
    - La Caisse régionale a poursuivi la gestion engagée les années précédentes, qui vise à réduire les coûts des refinancements futurs au regard de la baisse du taux moyen du stock de créances.
    - Pour autant, ces opérations ont été de moindre ampleur en 2018, et cela explique en partie la réduction des charges d'intérêts et assimilés.

Les **Produits nets des commissions** progressent à 105 millions d'euros.
Cet agrégat bénéficie de la forte progression des activités commerciales commentées dans la première partie. Il intègre également des soldes favorables sur les comptes relatifs aux assurances des prêts et aux assurances des biens et des personnes. Enfin, avec la remontée des taux des marchés financiers, les marges perçues sur la collecte gérée au niveau du groupe se sont améliorées.

Les **« revenus des titres à revenu variable »** atteignent 30 millions d'euros. Ils sont proches du niveau de 2017, et comptabilisent principalement les dividendes perçus de la SAS La Boétie et de SACAM MUTUALISATION.

Enfin, les « **produits nets sur opérations financières et autres produits d'exploitation**» représentent 9,5 millions d'euros, soit un niveau comparable à celui de l'année passée. Cela correspond principalement à des coupons, intérêts ou plus-values externalisées dans le cadre de la gestion des placements de fonds propres.

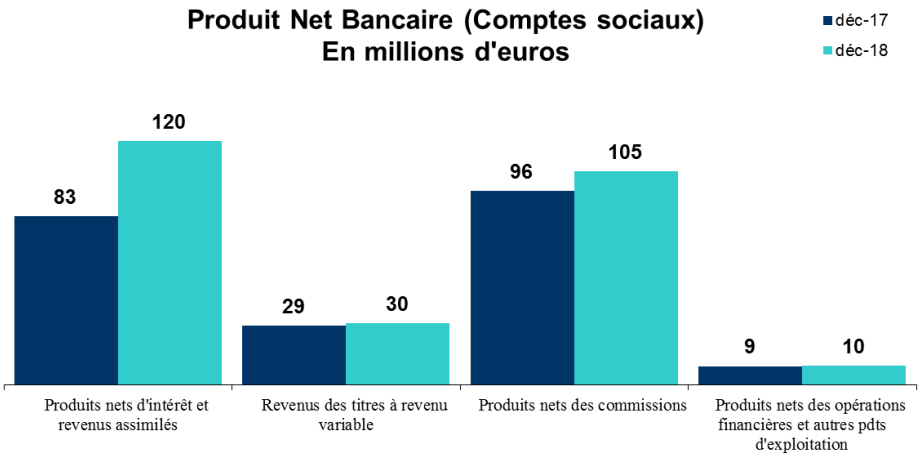

Les charges d'exploitation (yc amortissements) s'établissent à 164,5 millions d'euro à fin 2018, en progression limitée de 2,9%.

Les **« frais de personnel »** progressent de 2,5% à 93,3 millions d'euros, intégrant l'impact d'une prime que la Caisse Régionale a décidé de verser dans le cadre des dispositions gouvernementales annoncées fin 2018.

Les **« autres frais administratifs »** progressent de 4,4%, à 65 millions d'euros. L'essentiel de la hausse provient :

- des charges informatiques en lien avec les investissements opérés au niveau du Groupe pour améliorer les outils et les services à la clientèle
- et des impôts et taxes, avec notamment la répercussion de la progression du PNB sur la cotisation sur la valeur ajoutée.

Enfin, les **« dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles »** baissent de -5,8%.

- La politique d'investissement de la Caisse Régionale au service de l'activité clientèle et du territoire se traduit logiquement par des charges supplémentaires,
- la baisse s'explique donc par le provisionnement exceptionnel fait en 2017 suite à l'actualisation de la valorisation des droits au bail.

La hausse du Produit Net Bancaire est nettement plus forte que celle des charges. Cela se traduit par l'amélioration du coefficient d'exploitation, qui passe de 73,7 % fin 2017 à 62,1% fin 2018. *En corrigeant le PNB de l'impact des opérations de gestion de bilan, le coefficient d'exploitation est proche de 56% et traduit la très bonne performance de la Caisse Régionale.*

Le Résultat Brut d'Exploitation progresse à 100,3 millions d'euros, contre 57,2 millions d'euros fin 2017.

Trois agrégats conduisent ensuite au résultat net de l'exercice :

⇨ Le **coût du risque** représente globalement 13,4 millions d'euros.

Ce niveau est en hausse par rapport à l'année passée.

Le **coût du risque individuel** ressort à 6,9 millions d'euros, en repli par rapport à 2017. Malgré un dossier important, ce niveau traduit la bonne maitrise des risques au cours de l'exercice. Ainsi, le taux de créances douteuses et litigieuses s'améliore de 2,96% fin 2017 à 2,78% fin 2018. Dans le même temps, le taux de couverture de ces créances diminue de 64,0 % à 62,8%.

Le **coût du risque collectif** atteint 9,4 millions d'euros de dotation nettes, contre une reprise nette de 8,4 millions d'euros en 2017.

- Il convient de rappeler que 2017 avait bénéficié de reprises importantes, compte tenu de l'évolution du modèle de notation Groupe de la banque de détail à partir de mai 2017.
- En 2018, le provisionnement a été renforcé, en tenant compte de la conjoncture économique et des risques filières, notamment sur le secteur agricole.

Enfin, le coût du risque bénéficie de reprises de provisions dans le cadre de dénouements favorables de plusieurs litiges qui avaient été provisionnés aux cours des années précédentes.

⇨ Les **autres charges nettes** pèsent à hauteur de 12,4 millions d'euros.

Ce niveau s'explique essentiellement par une dotation aux fonds pour risques généraux de 15 millions d'euros. Il est diminué principalement par l'impact favorable de reprises de provisions sur actifs immobilisés.

⇨ La **charge fiscale** ressort à 21,2 millions d'euros. Elle progresse en lien avec la hausse du Résultat Brut d'Exploitation et avec l'impact des éléments non déductibles (notamment la variation des provisions collectives non déductibles).

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net de 2018 s'élève à 53,3 millions d'euros.

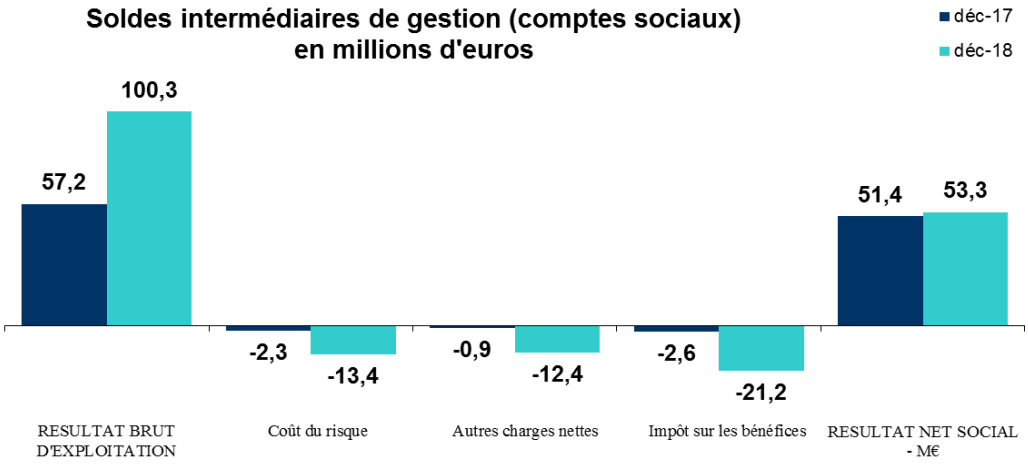

Le total Bilan progresse à 11,8 milliards d'euros (+1,36%), et les capitaux propres augmentent de 3,6%. Avec un résultat en hausse, ces évolutions se traduisent par une légère hausse du « ROE » et du « ROA ».

	2016	2017	2018
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	5,08%	4,05%	4,06%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,54%	0,44%	0,45%

Sur base sociale

3. Comptes consolidés

Compte tenu du passage à IFRS9, l'évolution du bilan est appréciée par rapport au bilan d'ouverture au 1er janvier 2018.

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018 s'établit à 12.070 millions d'euros, en hausse de 0,7%. Il est supérieur au bilan social de 1,9% seulement.

3.1. Bilan – Actif Consolidé

A l'actif, nous retrouvons :

- la part prépondérante des prêts et créances émis sur la clientèle, qui représentent 75% du total bilan en hausse de 3,7%,
- les prêts et créances émis sur les établissements de crédits et les titres de dettes (-3,8%),
- la baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou par résultat. Cela s'explique notamment par la baisse de la valorisation de la participation La Boétie et par des cessions de titres dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres.

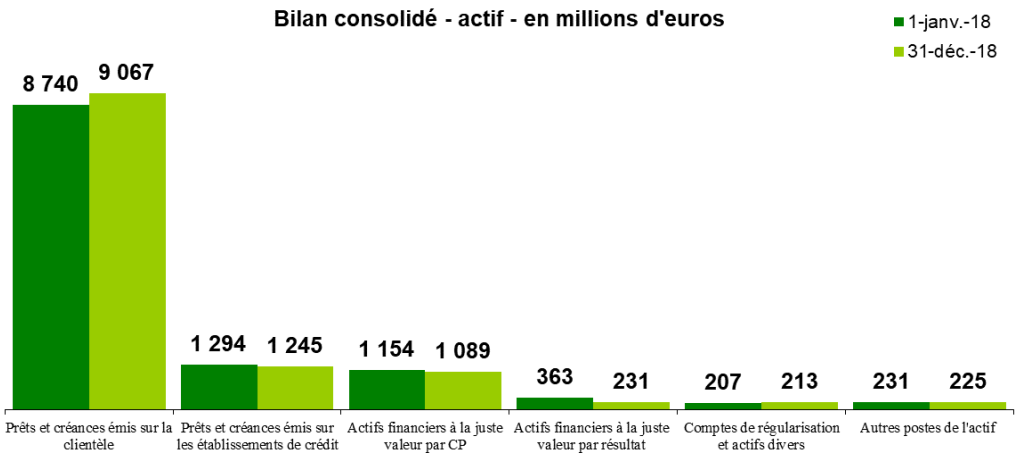

3.2. Bilan – Passif Consolidé

Au passif, nous retrouvons pour plus de 9,9 milliards d'euros les différentes dettes (interbancaires ou clientèles) qui financent principalement les crédits, et qui ont été commentées dans les comptes sociaux.

Par ailleurs, le poste « capitaux propres » est stable. En effet, la prise en compte du résultat de l'année est compensée par l'impact défavorable de la variation des instruments financiers par capitaux propres.

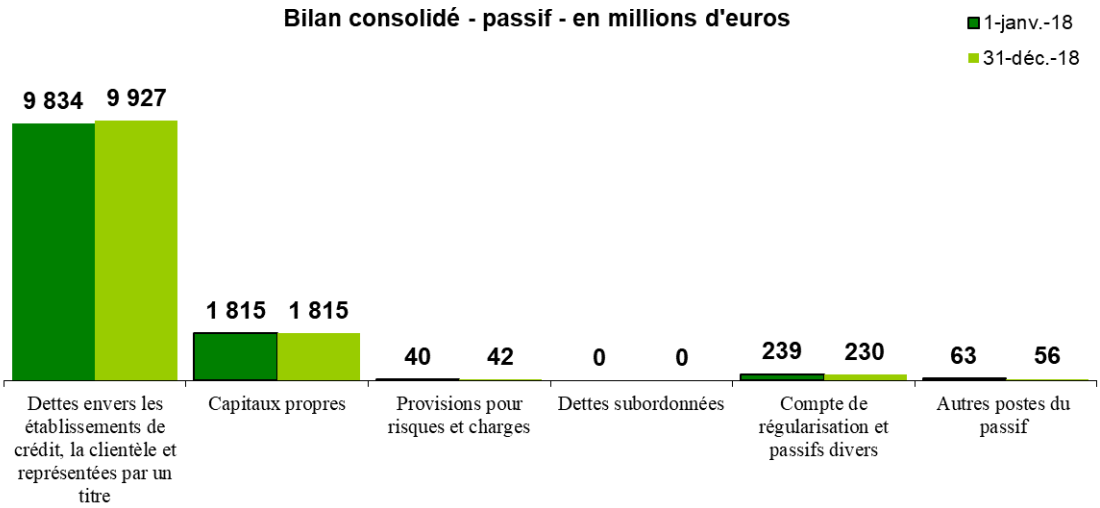

3.3. Compte de Résultat Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 68,5 millions d'euros, soit un niveau supérieur au résultat social. Cet écart est lié aux écarts de normes comptables dans la détermination du résultat de la Caisse Régionale pour 15 millions d'euros globalement.

Cet écart global correspond au montant de la dotation aux fonds pour risques bancaires généraux, comptabilisée dans les comptes sociaux mais non retenue dans les comptes consolidés. Les autres écarts se compensent donc globalement, avec notamment :

- ⇨ l'annulation des soultes de résiliation des swaps de l'année,
- ⇨ l'étalement en IFRS des soultes des résiliations de swaps et des remboursements anticipés de ressources, y compris celles des années antérieures,
- ⇨ l'impact des impôts différés sur les décalages temporaires, sur le crédit d'impôt PTZ, et sur les impacts résultat spécifiques aux normes IFRS
- ⇨ l'impact de la consolidation des Caisses Locales et des fonds dédiés.

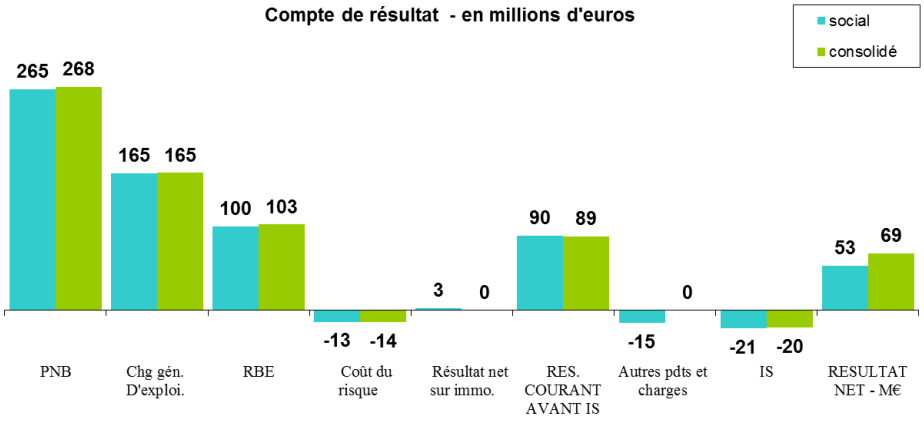

Le PNB consolidé présente les principales évolutions suivantes :

- ⇨ <u>Une baisse des produits nets d'intérêts et assimilés</u> de -6,9 millions d'euros :
  - Nous retrouvons comme dans les comptes sociaux la baisse des produits des prêts et la baisse plus limitée des charges des ressources clientèles et interbancaires.
  - Mais contrairement aux comptes sociaux, les indemnités de gestion liées aux opérations de remboursements anticipés ne sont pas intégralement enregistrées « flat », mais étalées en résultat dans les comptes IFRS.
- ⇨ <u>La hausse des produits nets des commissions</u> à 105 millions d'euros, comparable à celle commentée dans les comptes sociaux.
- ⇨ Une <u>baisse des produits nets sur portefeuille et sur actifs financiers</u>, à 26 millions d'euros. Cela s'explique principalement par la baisse des plus-values latentes sur les titres de placement.

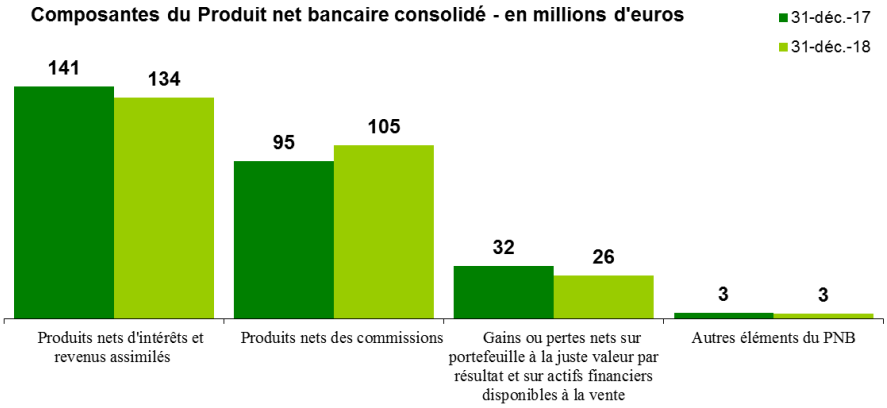

Au total, le produit net bancaire ressort à 268 millions d'euros, en baisse -1,3% sur un an.

Les charges générales d'exploitation consolidées ressortent à 165 millions d'euros, sans écart majeur par rapport aux charges des comptes sociaux. Les principales évolutions ont déjà été commentées précédemment, notamment les facteurs concernant les charges de personnel, les charges informatiques et les impôts et taxes.
Ainsi, le Résultat brut d'exploitation ressort à 103 millions d'euros.

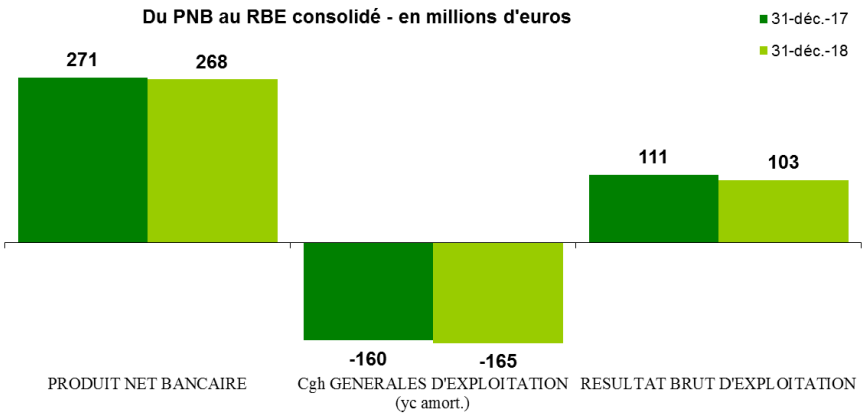

Du RBE au résultat net, nous observons :

- La hausse du coût du risque, de 3 à 14 millions d'euros ; cette évolution est comparable à celle commentée dans les comptes sociaux.
- La baisse de la charge fiscale à 20 millions d'euros en lien avec la baisse du RBE et avec l'impact des impôts différés qui corrige l'impôt enregistré dans les comptes sociaux.

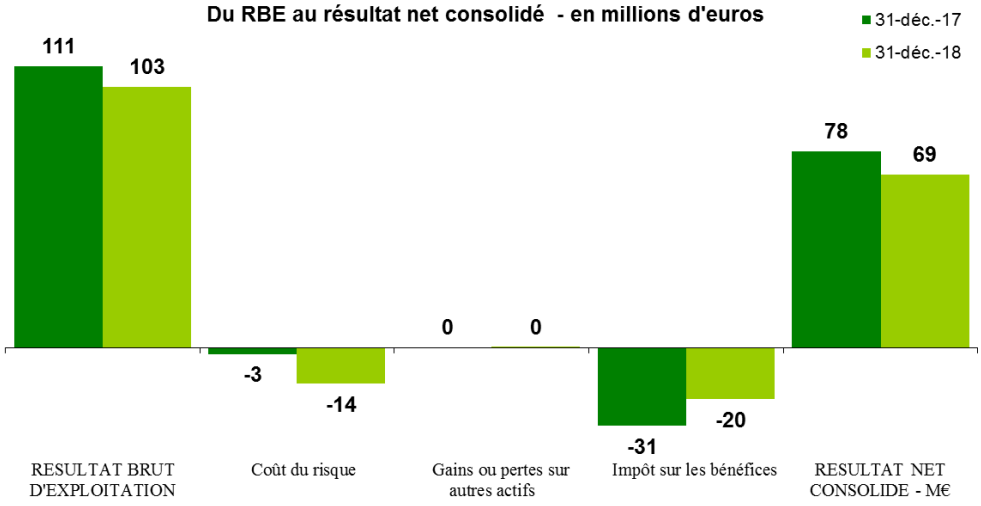

Au final, le Résultat net consolidé atteint 69 millions d'euros en baisse de 11,7% par rapport à l'année 2017.

4. Perspectives 2019

L'année 2019 démarre dans un contexte économique perturbé : tensions sociales en France, guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, blocage de l'administration américaine, arrêt progressif du soutien de la Banque Centrale Européenne à la liquidité… L'issue du BREXIT et des élections européennes pourraient apporter des difficultés supplémentaires, avec des conséquences négatives sur les marchés financiers et sur l'économie en général.

Aussi, plus que jamais, la Caisse Régionale du Finistère sera mobilisée pour accompagner au mieux ses clients. Elle réaffirme donc fortement ses ambitions aux services du territoire et de tous les finistériens.

- la Caisse Régionale accompagnera les porteurs de projets pour aider les clients à constituer leur patrimoine. Pour cela, la Caisse Régionale dispose des financements classiques au travers des crédits, et elle apporte aussi des réponses adaptées avec sa société de capital-investissement SAS FORCE29.
- Elle développera et valorisera au mieux les patrimoines des clients au travers des offres de placements adaptées à chaque segment de clientèle. Elle s'appuiera notamment sur le nouvel applicatif « Mon Patrimoine » pour apporter des réponses personnalisées à chacun.
- Elle sécurisera aussi tous les patrimoines des clients, en s'appuyant à la fois sur la gamme des assurances des biens et sur celle des personnes. En la matière, la gamme proposée permet de répondre à l'ensemble de la clientèle : particuliers, agriculteurs et professionnels.
- Enfin, elle continuera de proposer la solution ADHESION qui permet à chaque famille de profiter au mieux et de façon illimitée de tous les services de la banque au quotidien.

Pour accélérer son développement au service des clients, et pour améliorer en permanence la satisfaction de tous, de nombreux investissements ont été décidés et de nombreux projets ont été engagés. Ils seront progressivement déployés au cours de l'année 2019.
Et à l'image des filières « Mer » ou « Santé Bien Vieillir », de nouvelles filières seront lancées pour continuer de préparer l'avenir et pour contribuer pleinement au développement économique du département.

Les résultats attendus permettront de consolider les positions commerciales et les résultats financiers de la Caisse Régionale.

5. Etats financiers

BILAN SOCIAL - ACTIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	déc.-17	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	**112 799**	**95 525**	**18,1**
Caisse, banques centrales, CCP	37 076	35 651	4,0
Effets publics et valeurs assimilées	41 715	42 090	-0,9
Créances sur les établissements de crédit	34 008	17 783	91,2
Opérations internes au Crédit Agricole mutuel	**1 179 468**	**1 223 438**	**-3,6**
Opérations avec la clientèle	**8 936 566**	**8 623 070**	**3,6**
Opérations sur titres	**450 769**	**576 815**	**-21,9**
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 300	195 079	-0,4
Actions et autres titres à revenu variable	256 469	381 736	-32,8
Valeurs immobilisées	**937 202**	**931 309**	**0,6**
Participations et autres titres détenus à long terme	858 075	856 228	0,2
Parts dans les entreprises liées	15 646	16 188	-3,3
Immobilisations incorporelles	116	178	-34,7
Immobilisations corporelles	63 365	58 715	7,9
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers	**232 412**	**240 351**	**-3,3**
Autres actifs	153 488	171 861	-10,7
Comptes de régularisation	78 924	68 490	15,2
Total de l'Actif	**11 849 216**	**11 690 507**	**1,36**

BILAN SOCIAL - PASSIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	déc.-17	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	**30 677**	**20 522**	**49,5**
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	30 677	20 522	49,5
Opérations internes au Crédit Agricole Mutuel	**6 444 241**	**6 294 683**	**2,4**
Comptes créditeurs de la clientèle	**3 185 100**	**3 183 884**	**0,0**
Comptes d'épargne à régime spécial	46 240	50 659	-8,7
Autres dettes	3 138 861	3 133 225	0,2
Dettes représentées par un titre	**299 981**	**372 390**	**-19,4**
Comptes de régularisation et passifs divers	**245 131**	**247 661**	**-1,0**
Autres passifs	71 570	62 372	14,7
Comptes de régularisation	173 560	185 288	-6,3
Provisions et dettes subordonnées.	**263 140**	**252 971**	**4,0**
Provisions	133 063	130 871	1,7
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	-
Dettes subordonnées	130 078	122 100	6,5
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	**15 000**	**0**	-
Capitaux propres	**1 365 947**	**1 318 397**	**3,6**
Capital souscrit	100 074	100 074	0,0
Primes d'émission	142 443	142 443	0,0
Réserves	1 070 332	1 024 521	4,5
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	
Report à nouveau (+/-)	-236	0	-
Résultat de l'exercice	53 334	51 359	3,8
Total du Passif	**11 849 216**	**11 690 507**	**1,4**

HORS BILAN SOCIAL
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	déc.-17	Variations en %
1. Engagements donnés :	**1 476 045**	**1 486 624**	**-1**
Engagements de financement	1 002 076	1 033 453	-3
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0	-
Engagements internes au Crédit Agricole	0	0	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 002 076	1 033 453	-3
Engagements de garantie	473 137	452 210	5
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	225 821	215 902	5
Engagements internes au Crédit Agricole	0	0	-
Engagements d'ordre de la clientèle	247 316	236 308	5
Engagements sur titres	832	961	-13
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	-
Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0	-
Autres engagements donnés	832	961	-13
2. Engagements reçus :	**2 803 973**	**2 560 877**	**9**
Engagements de financement	24 996	35 640	-30
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 000	0	-
Engagements internes au Crédit Agricole	23 996	35 640	-33
Engagements reçus de la clientèle	0	0	-
Engagements de garantie	2 778 145	2 524 276	10
Engagements reçus d'établissements de crédit	323 314	328 127	-1
Engagements internes au Crédit Agricole	186 846	181 951	3
Engagements reçus des administrations publiques et assimilées	447 928	325 352	38
Engagements reçus de la clientèle	1 820 057	1 688 846	8
Engagements sur titres	832	961	-13
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	-
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0	-
Autres engagements reçus	832	961	-13

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc-18	déc-17	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	232 726	258 423	-9,9
Intérêts et charges assimilées	-112 795	-175 511	-35,7
Revenus des titres à revenu variable	30 221	29 235	3,4
Commissions (produits)	138 649	131 078	5,8
Commissions (charges)	-33 466	-35 515	-5,8
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	406	917	-55,7
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	823	796	3,5
Autres produits d'exploitation bancaire	10 132	9 049	12,0
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 858	-1 491	24,6
Produit net bancaire	**264 839**	**216 980**	**22,1**
Charges générales d'exploitation	-158 235	-153 164	3,3
Frais de personnel	*-93 257*	*-90 945*	2,5
Autres frais administratifs	*-64 978*	*-62 219*	4,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 267	-6 655	-5,8
Résultat brut exploitation	**100 338**	**57 162**	**75,5**
Coût du risque	-13 442	-2 320	479,5
Résultat d'exploitation	**86 896**	**54 842**	**58,4**
Résultat net sur actifs immobilisés	2 628	-901	-391,6
Résultat courant avant impôt	**89 523**	**53 941**	**66,0**
Résultat net exceptionnel		0	
Impôt sur les bénéfices	-21 189	-2 582	720,7
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-15 000	0	-
Résultat net	**53 334**	**51 359**	**3,8**

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	01-janv.-18	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	37 076	35 651	4,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	230 919	363 162	-36,4
Instruments dérivés de couverture	24 521	36 541	-32,9
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 088 969	1 153 626	-5,6
Actifs financiers au coût amorti	10 312 095	10 034 485	2,8
Prêts et créances sur les établissement de crédit	1 186 937	1 231 780	
Prêts et créances sur la clientèle	9 067 338	8 740 453	3,7
Titres de dettes	57 820	62 252	-7,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	74 589	63 464	17,5
Actifs d'impôts courants	2 229	17 821	-87,5
Actifs d'impôts différés	22 705	19 098	18,9
Comptes de régularisation et actifs divers	213 232	207 205	2,9
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	2 048	1 983	3,3
Immobilisations corporelles	61 318	56 731	8,1
Immobilisations incorporelles	116	177	-34,5
Ecarts d'acquisition			
Total de l'Actif	**12 069 817**	**11 989 944**	**0,7**

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	01-janv.-18	Variations en %
Banques centrales, C.C.P.			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7 912	10 082	-21,5
Instruments dérivés de couverture	42 098	52 723	-20,2
Passifs financiers au coût amorti	9 926 648	9 833 732	0,9
Dettes envers les établissements de crédit	6 396 971	6 241 750	2,5
Dettes envers la clientèle	3 177 998	3 174 318	0,1
Dettes représenté par un titre	351 679	417 664	-15,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	5 896	216	2 629,6
Passifs d'impôts différés	16	7	128,6
Comptes de régularisation et passifs divers	229 848	238 831	-3,8
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurances			
Provisions	42 023	39 567	6,2
Dettes subordonnées	0	0	-
Capitaux propres	1 815 376	1 814 786	0,0
Capitaux propres part du groupe	1 815 305	1 814 714	0,0
Capital et réserves liées	349 616	341 695	2,3
Réserves consolidées	1 231 438	1 236 615	-0,4
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	165 721	236 404	-29,9
Résultat de l'exercice	68 530	0	-
Intérêts minoritaires	71	72	-1,4
Total du Passif	**12 069 817**	**11 989 944**	**0,7**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-18	déc.-17	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	243 259	264 952	-8,2
Intérêts et charges assimilées	-109 460	-124 230	-11,9
Commissions (produits)	138 449	130 890	5,8
Commissions (charges)	-33 539	-35 552	-5,7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 579	791	-552,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 624	31 090	-4,7
Produits des autres activités	4 643	4 956	-6,3
Charges des autres activités	-1 598	-1 560	2,4
Produit net bancaire	**267 799**	**271 337**	**-1,3**
Charges générales d'exploitation	-158 596	-153 534	3,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 156	-6 591	-6,6
Résultat brut d'exploitation	**103 047**	**111 212**	**-7,3**
Coût du risque	-14 288	-2 617	446,0
Résultat d'exploitation	**88 759**	**108 595**	**-18,3**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	203	0	-
Variation des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	**88 962**	**108 595**	**-18,1**
Impôts sur les bénéfices	-20 432	-30 991	-34,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	**68 530**	**77 604**	**-11,7**
Intérêts minoritaires	1	-1	-200,0
Résultat net-part du groupe	**68 531**	**77 603**	**-11,7**

III. GESTION DES RISQUES

En application de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers, cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS7 couvre principalement les types de risques suivants :

- **Les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- **Les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- **Les risques juridiques** : risques d'exposition potentielle à des procédures civiles ou pénales ;
- **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par la Caisse Régionale.

1. Cadre général de la gestion des risques

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale du Finistère se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

1.1. Taxonomie des risques majeurs

Afin de garantir une compréhension homogène des catégories de risque, le groupe Crédit Agricole maintient à jour une taxonomie interne des risques majeurs. Cette taxonomie est revue et validée à minima tous les ans en Comité exécutif ou des risques.

Un risque est considéré comme étant majeur lorsque son occurrence entraine une déviation significative des objectifs de résultat, de solvabilité ou de liquidité sur une activité ou une entité du Groupe.

La notion de risque majeur est définie soit lorsque l'impact a déjà été observé historiquement, soit lorsqu'il s'agit d'un risque considéré comme mineur jusqu'à présent mais qui pourrait, dans certaines circonstances, se matérialiser à un niveau beaucoup plus élevé que ce qui est observable actuellement. Cette notion peut recouvrir également les risques émergents liés à de nouvelles activités.

Cette taxonomie fait partie du processus d'identification annuel des risques de la Caisse régionale.

	Type de risque	Définition
	Risques de crédit	
1	**Risque de Crédit global**	Risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. NB : concernant les titres de dette corporate du portefeuille de placement, le Risque de Crédit Global comprend le risque de défaut de l'émetteur mais pas le risque de spread qui est classé en Risque Émetteur
2	**Risque de Concentration sectoriel et individuel**	Risque découlant de l'exposition à chaque contrepartie, y compris des contreparties centrales, à des contreparties considérées comme un même groupe de clients liés, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédits portant sur la même activité, ou de l'application de techniques de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur
3	**Risque Pays et Souverains**	Risque de concentration des expositions dans les portefeuilles de crédit et de placement provenant de la composante pays ou souverain. NB : concernant les titres de dette souveraine du portefeuille de placement, le Risque Pays et Souverains comprend le risque de défaut de l'émetteur mais pas le risque de spread qui est classé en Risque Emetteur.
4	**Risques Banque de détail France**	Risque de crédit sur le périmètre spécifique de la banque de détail France
5	**Risques Banque de détail International**	Risque de crédit sur le périmètre spécifique de la banque de détail à l'international
6	**Risque de Contrepartie sur Opérations de marché**	Risque encouru en cas de défaillance ou de dégradation de qualité de crédit d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés, sur les opérations traités dans le portefeuille de négociation (titres, dérivés..).
7	**Risque sur Titrisation**	Risque de crédit induit par les opérations de titrisation dans lesquelles l'entreprise assujettie intervient en qualité d'investisseur, d'initiateur ou de sponsor, y compris les risques de réputation tels que ceux survenant en liaison avec des structures ou des produits complexes
8	**Risque de Règlement Livraison**	Périmètre: opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières (à l'exclusion des opérations de pension et des opérations de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières) Risque d'avoir des opérations qui ne sont pas dénouées après la date de livraison prévue, l'établissement calculant alors la différence de prix à laquelle il est exposé.
	Risques financiers	
9	**Risque Equity / Risque de participation**	Risque de diminution de valeur des prises de participation (de tout type, notamment actions cotées, actions non cotées…) réalisées dans le but d'influer sur l'administration de la société que ce soit des titres « dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle » ou des prises de participation dans le cadre d'une activité de capital investissement.
10	**Risque de marché**	Périmètre : portefeuilles de négociation (hors portefeuilles de participation et de placement) Risque de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan résultant de l'évolution des prix de marchés (inclut également le risque equity figurant dans ce portefeuille)
11	**Risque Emetteur**	Risque de diminution de valeur des titres détenus en banking book et comptabilisés à la juste valeur dont l'acquisition est réalisée dans le but de générer un rendement et/ou gérer les réserves de liquidité. Ce risque se matérialise par la baisse de la valeur de l'actif financier liée à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur pour les titres de dette (CSRBB – Credit Spread Risk in the Banking Book) ou par la baisse du cours de bourse pour les actions cotées. Les titres de participation tels que définis ci-dessous sont exclus du périmètre du risque émetteur et traités dans le volet « risque de participation/equity » de l'ICAAP : i/ prises de participation dans le but d'influer sur l'administration de la société, que soit des titres « dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle » ; ii/ prises de participations dans le cadre d'une activité de capital investissement.
12	**Risque de change**	Risque découlant des positions de change opérationnelles (y.c portefeuille de négociation et portefeuille titre) et des positions de change structurelles (participations) : Impact en P&L des positions de change opérationnelles laissées ouvertes, Impact en capitaux propres des positions de change structurelles laissées ouvertes.
13	**Risque de liquidité**	Le risque de liquidité regroupe: • le risque de prix de la liquidité : risque de surcoût financier induit par une variation du spread de refinancement. Ce risque est évalué et suivi dans le cadre du processus ICAAP • le risque de disponibilité de la liquidité : risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque est évalué et suivi dans le cadre du processus ILAAP.
14	**Risque de Taux d'Intérêt Global**	Risque de perte sur la marge nette d'intérêt future suite à un stress de taux
15	**Risque de levier excessif**	Risque de vulnérabilité d'un établissement, résultant d'un levier ou d'un levier éventuel pouvant nécessiter en cas de pertes ou de difficultés de financement de l'établissement la prise de mesures correctives comme une vente en urgence d'actifs pouvant se solder par des pertes complémentaires ou une réévaluation à la baisse des actifs restants.
	Risques opérationnels et risques associés	
16	**Autres Risques Opérationnels**	D'un point de vue général, risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs ; le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact.
17	**Risque de non-conformité / Risque de mauvais conduite / Risque Juridique**	Risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, - Risque actuel ou potentiel de pertes pour un établissement résultant de la prestation inappropriée de services financiers, y compris les cas de mauvaise conduite volontaire ou négligente ; il englobe les risques de non conformité clients, produits, pratiques commerciales et le risque de fraude interne - Risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre de ses opérations
18	**Risque de modèle**	Le risque de modèle est le risque de perte qui résulte de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques, dû soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci.
19	**Risque comptable**	Risque lié à la qualité de l'information bancaire et financière, qu'elle soit destinée aux dirigeants effectifs ou à l'organe de surveillance, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés
20	**Risques Sécurité des Systèmes d'Information**	Risques inhérents à la sécurité, continuité des systèmes d'informations et à l'intégrité et la confidentialité des informations **Risque externe (cyberespace) dont les vecteurs sont les systèmes et moyens de télécommunication – *National Institute of Standards and Technology (NIST) definition***
21	**Risque Physique : Sécurité, Sûreté, Prévention**	Risques inhérents à la sécurité du personnel, des outils de travail
	Autres risques	
22	**Risque liée à l'activité et risque stratégique**	Risque lié à des pertes, baisses des recettes ou de résultat en raison de décisions liées à nos choix stratégiques et/ou notre positionnement concurrentiel.
23	**Risque systémique (environnement macro-économique) et réglementaire**	Risque global lié à l'environnement macro économique, politique et réglementaire (notamment prudentiel et fiscal)
24	**Risque Assurance**	Risque de souscription, risque de provisionnement et risque de réassurance
25	**Risque Conglomérat**	Ensemble des risques spécifiques portés par le conglomérat financier
26	**Risque Climatique (physique et transition énergétique)**	Risques de premier niveau pouvant survenir suite à des événements climatiques (inondations, tempêtes). Risque résultant de la transition à une économie moins consommatrice de carbone. Ce facteur de risque porte principalement sur l'évolution du prix des actifs financiers exposés au carbone.

1.2. Appétence au risque

La Caisse Régionale formule chaque année une déclaration d'appétence au risque qui est discutée et validée par le Conseil d'Administration après examen par le Comité des risques. La déclaration d'appétence au risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

L'appétence au risque (« *Risk Appetite* ») de la Caisse Régionale est le type et le niveau de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- L'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en politiques opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée (stratégie, finances, risques et conformité).

Cette déclaration vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- Améliorer la communication vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés** :
    - la solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
    - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
    - le coefficient d'exploitation, indicateur qui vise à mesurer le « risque d'activité » avec une définition classique de charges d'exploitation rapportées au PNB total ;
    - **le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future ;**
    - **le risque de crédit qui constitue le principal risque.**

- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis au Conseil d'Administration ;
- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de l'entité et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.
Le profil de risque est suivi et présenté régulièrement en Comité des risques et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Le dirigeant effectif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.
Une utilisation généralisée des stress test Groupe sécurise et assure la cohérence de l'ensemble de la démarche (risque de crédit, risques financiers, risque opérationnels).
Au cours de sa séance du 26 janvier 2018, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises en 2017 lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

Au 31 décembre 2018, les principaux indicateurs sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

1.3. Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Reprenant les orientations de l'EBA, le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.
Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique du Groupe.

Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

1.3.1. Gestion prévisionnel du risque par les stress tests

Des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une démultiplication au

niveau entité. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.
Pour le risque de crédit, en 2018, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Les résultats de ces exercices, pour l'entité, viennent appuyer les décisions prises en matière de limites globales d'exposition.

1.3.2. Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP

Un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont démultipliés et intégrés dans l'ICAAP de l'entité. Il contribue à la planification des besoins en capital.
L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat, les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de l'entité.
Stress tests réglementaires : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

1.4. Contrôle interne

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de l'entité, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale, sur un périmètre de surveillance sur une base consolidée (PSC). Ce périmètre comprend :

- le périmètre de consolidation comptable, comprenant la société mère et les entités sous contrôle exclusif, les co-entreprises et les entreprises associées comme défini dans les normes comptables Groupe – GAIA.
- toute entité non consolidée dont la Caisse régionale est l'actionnaire pour laquelle le Comité de Contrôle Interne décide d'inclure de façon expresse au PSC, du fait notamment d'un risque significatif de réputation auquel l'entité expose le Groupe.

Les entités et participations non consolidées et non intégrées au PSC sont suivies dans le cadre de la revue annuelle des participations par la direction financière de l'entité.
Les entités appartenant au PSC font l'objet d'une surveillance consolidée définie selon les normes Groupe.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- de supervision par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration) de la mise en œuvre par la Direction Générale des objectifs stratégiques définis, y compris l'appétit au risque ; ceci implique un devoir d'information régulière de l'organe de surveillance par l'organe de direction et un rôle d'examen, d'évaluation et de décision par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration ;
- d'implication directe de l'organe de direction (Direction Générale) dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne,
- de mise en œuvre de processus d'escalade facilitant la remontée d'informations au niveau supérieur dans les délais adéquats jusqu'à la Direction Générale et au Conseil d'Administration pour tout engagement significatif de quelque nature qu'il soit, selon les standards définis en lien avec les instances de gouvernance locales ;
- de responsabilité de l'ensemble des acteurs, managers et collaborateurs dans la mise en œuvre du Contrôle Interne,
- de couverture des risques liés aux activités par des fonctions de contrôle spécialisées, indépendantes des unités opérationnelles, organisées sous forme de lignes de métier à caractère transversal, compétentes sur les différentes entités du Groupe : Risques, Conformité, Contrôle Périodique (Audit-Inspection) suivant le schéma des trois lignes de défense (contrôle opérationnel, contrôle permanent des risques, contrôle périodique),

- de définition claire des tâches et des responsabilités respectant les principes de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- de processus de décision, fondés sur des délégations formalisées et à jour, comportant un double regard pour tout engagement significatif de quelque nature qu'il soit, pouvant se traduire par la nécessité d'un accord préalable ou d'un avis, le cas échéant, de la part des fonctions de contrôle permanent de dernier niveau (sélection de la clientèle, nouvelles activités et nouveaux produits,…),
- de normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour, et cohérentes avec les normes Groupe

Les six composantes du dispositif de Contrôle Interne sont :

- une organisation comptable et du traitement de l'information (comptabilité, système d'information), sous la responsabilité de la Direction Finances Groupe ;
- un système de mesure des risques et des résultats ;
- un système de surveillance et de maîtrise des risques (risques de crédit, financiers, opérationnels),
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres, sous la responsabilité des directions opérationnelles ;
- un système de contrôle des opérations et des procédures internes qui comprend des contrôles permanents et des contrôles périodiques ;
- et enfin un système de documentation et d'information (procédures et reportings y compris information de la gouvernance), à mettre en place par chaque acteur.

Le système de contrôle inclut toutes les vérifications réalisées, à tous les niveaux de l'entreprise, par l'ensemble des collaborateurs. Il a pour objet de vérifier l'existence, l'adéquation et l'efficacité du Contrôle Interne et permet d'en apporter une justification probante. Il vise également l'amélioration constante de ce dispositif, par la mise en œuvre d'actions correctives appropriées.

Le système de contrôle est construit sur le principe des trois lignes de défense : le contrôle opérationnel, le contrôle permanent et le contrôle périodique.

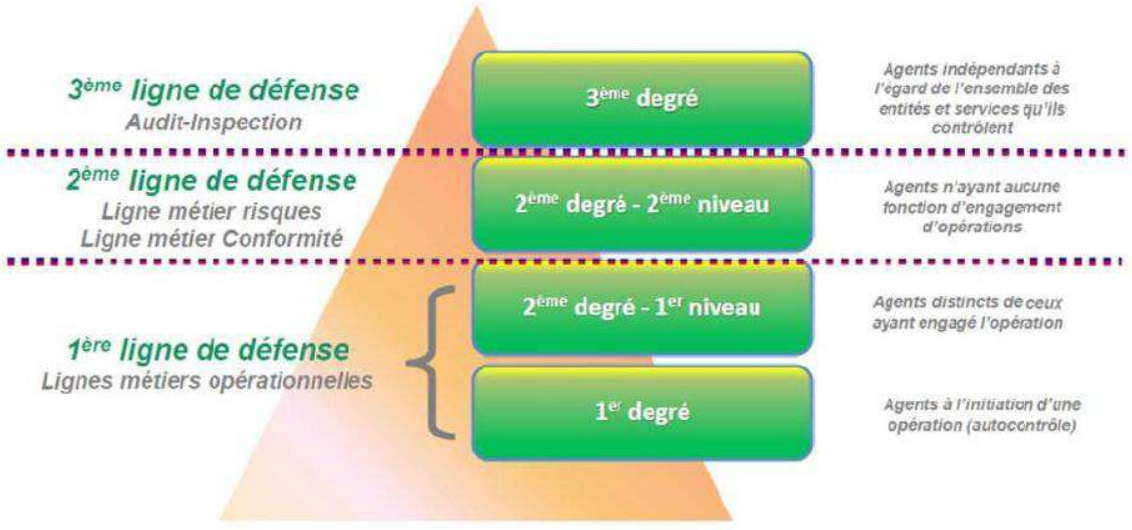

Le dispositif de contrôle interne est complété par des audits de l'Inspection Générale Groupe et des audits externes (Commissaires aux Comptes et cabinets externes).

L'ensemble du dispositif de contrôle permanent est renforcé par un corpus d'indicateurs consolidés qui constitue le socle des contrôles clés devant être mis en place dans les entités dont les résultats font l'objet d'une synthèse trimestrielle.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois et règlements, aux normes internes relatives notamment :

- aux activités de service d'investissement ;
- à la prévention du blanchiment de capitaux ;
- à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- à la lutte contre la fraude interne et externe ;
- à la règlementation en matière de sanctions internationales.

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière permet de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par l'organe délibérant, réconciliation des résultats comptable et de gestion.

1.5. Pilotage du dispositif de gestion des risques

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de surveillance sur base consolidée de la Caisse Régionale du Finistère, **trois responsables distincts** du Contrôle Périodique, des Risques et du Contrôle Permanent, et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent et des risques sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Responsable du contrôle permanent et des risques de la Caisse Régionale a été désigné **Responsable de la fonction gestion des risques.**
Ce dernier est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité de la politique de risques de l'entité. Il s'appuie sur un dispositif d'ensemble de nature à favoriser le développement d'une culture risque saine et solide au sein de l'établissement. Il a vocation à alerter la gouvernance de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Conformément à ces nouvelles dispositions règlementaires, la Caisse Régionale réalise **une cartographie des risques** qui est régulièrement évaluée et actualisée, avec l'objectif d'identifier les actions en vue de maîtriser les risques et d'assurer l'adéquation entre risques et orientations de l'activité.
Elle identifie et évalue par ligne métier l'ensemble des risques encourus (bancaires et non bancaires) au regard des facteurs internes (complexité des activités exercées ou de l'organisation, qualité des systèmes...). La cartographie des risques résulte d'une analyse transversale de la vision globale des risques de l'activité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale du Finistère, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont régulièrement tenus informés de la correcte maîtrise des risques au sein de l'entité (reporting contrôle interne, niveau d'exposition aux risques, conduite des plans d'action, avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue). Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques (cartographie des risques, ICAAP volet qualitatif et quantitatif).

La coordination des fonctions de Contrôle précédemment mentionnée (Contrôle Périodique, Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité) ainsi que de l'ensemble du dispositif de contrôle interne est assurée par le Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale. Il est présidé par le Directeur Général.

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (dite, « Loi Bancaire »), l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 (dite « Ordonnance CRD IV ») et leurs textes d'application ont introduit dans le Code monétaire et financier un nouveau dispositif encadrant la gouvernance des établissements de crédit.

1.6. Gouvernance

La Caisse Régionale a adapté sa gouvernance à ces nouvelles dispositions réglementaires en matière de gouvernance, elle dispose ainsi à ce jour de trois comités spécialisés du Conseil d'Administration : un Comité d'Audit des Comptes, un Comité des Risques et un Comité des Nominations.

Le Comité des Risques a, en application des dispositions du code monétaire et financier, pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs ;
- Assister le conseil lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la direction générale et par le responsable de la fonction de gestion du risque ;
- S'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Examiner si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques. Lorsque les prix ne reflètent pas correctement les risques, le comité présente au conseil un plan d'action pour y remédier ;
- Examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'établissement au regard des risques auxquels il est exposé, de son capital, de sa liquidité et de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices.

Le Comité d'Audit des Comptes, en application des dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce, demeure en charge du suivi du processus de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels.

Le Comité des Nominations a en charge :

- l'identification des candidats aptes à être nommés administrateurs ;
- l'évaluation de l'équilibre et de la diversité des connaissances, des compétences et des expériences (individuelles et collectives) des administrateurs et l'information du Conseil à ce sujet ;
- l'évaluation (au moins annuelle) de la structure, de la taille, de la composition et de l'efficacité du Conseil d'Administration et des qualités requises (individuelles et collectives) des administrateurs et des recommandations en la matière ;
- l'examen périodique des politiques du Conseil d'Administration en matière de sélection, et de nomination des membres de la Direction Générale et du responsable des risques ;
- la fixation d'un objectif à atteindre et élaboration d'une politique à mettre en œuvre en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil.

Un principe de **transparence et de régularité** dans les remontées d'informations vers le dirigeant effectif et le Conseil d'Administration contribuent à une comitologie et une gouvernance efficace qui facilitent le processus d'escalade et la prise de décision au niveau adéquat dans l'entité.

Un dispositif d'alertes et de limites formalisées intègre les remontées vers le Groupe ainsi qu'un processus de remontées de dysfonctionnement et de faculté d'alerte ouvert à l'ensemble des collaborateurs.

Toutes **les lignes de défense** en matière de gestion des risques sont impliquées dans le **processus d'escalade** (opérationnelles, risques et contrôle permanent, conformité, audit inspection).

Au total, le dispositif en place garantit la fluidité dans les remontées vers le dirigeant effectif, le Comité des risques (comité spécialisé du Conseil au sens de l'article L.511-89 du code monétaire et financier), le Conseil d'Administration et le Groupe. Il prévoit la tenue sans délai d'un Conseil d'Administration exceptionnel et la mise en œuvre d'un plan adapté en cas d'atteinte des seuils de « capacité ».

Le responsable de la fonction gestion des risques est garant, de par son indépendance et son positionnement dans l'entité, de la coordination et de l'efficacité du processus dont il demeure un acteur majeur. Il peut, en outre, si nécessaire, en cas d'évolution des risques saisir toutes instances, le dirigeant effectif, le comité des risques (comité spécialisé du Conseil au sens de l'article L.511-89 du code monétaire et financier) et/ou le Conseil d'Administration.

2. Informations prudentiels

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- **le Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.
Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.
Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

2.1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un **rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires** requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- **Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;**
- **Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;**
- **Le ratio de fonds propres globaux.**

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1er janvier 2018 (et jusqu'au 1er janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

2.2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

2.3. Ratios de solvabilité

Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit plusieurs types de risque :

- les risques de crédit,
- les risques de marché
- les risques opérationnels

qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche **"Standard"** qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche **"Notations internes"** (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue
  - l'approche *"Notations internes fondation"* selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche *"Notations internes avancées"* selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

2.3.1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Avant coussins, l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;

À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
- le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD [1]) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
- les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

[1] *L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.*

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.
En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

2.3.2. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après inclut le résultat conservé de la période.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	988 794	988 794	901 654	900 811
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	988 794	988 794	901 654	900 811
Fonds propres globaux	1 002 602	1 002 602	901 654	913 154
Total des emplois pondérés	4 969 612	4 969 612	4 986 955	4 986 955
Ratio CET1	**19,9%**	**19,9%**	**18,1%**	**18,1%**
Ratio Tier 1	**19,9%**	**19,9%**	**18,1%**	**18,1%**
Ratio global	**20,2%**	**20,2%**	**18,1%**	**18,3%**

Exigences minimales		
Common Equity Tier 1	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%	6,0%
Tier 1 + Tier 2	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	1,875%	1,250%
Coussin contracyclique	0,001%	0,000%
Coussin pour risque systémique	0,0%	0,0%
Exigence globale de coussins de fonds propres	**1,9%**	**1,3%**
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	**6,4%**	**5,8%**
Ratio Tier 1	**7,9%**	**7,3%**
Ratio global	**9,9%**	**9,3%**

Excédent de capital		
CET1	671 934	614 903
Tier 1	597 390	540 099
Fonds propres globaux	511 806	440 360

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 19,7% et 20,0% au 31 décembre 2018.

2.4. Définition des fonds propres

2.4.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les deux agrégats suivants :

✓ **les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**

- le capital
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les parts sociales en cours de remboursement
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la prudent valuation (évaluation prudente définie par la règlementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss – "EL"),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

✓ **les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :**

- Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

2.4.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD 4 ;
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de Tier 2 non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

2.4.3. Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 815 306	1 815 306	1 598 143	1 598 143
(-) Distributions anticipées	(6 606)	(6 606)	(6 367)	(6 367)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(5 066)	(5 066)	(5 691)	(5 691)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(116)	(116)	(177)	(177)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(9 286)	(9 286)	(9 150)	(9 150)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(805 105)	(805 105)	(674 827)	(674 827)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0	0	(124 872)	0
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	0	0	125 700	0
Autres éléments du CET1	(333)	(333)	(1 105)	(1 120)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**988 794**	**988 794**	**901 654**	**900 811**
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(58 652)	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	0	0	124 872	0
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	(66 219)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**0**	**0**	**0**	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	**988 794**	**988 794**	**901 654**	**900 811**
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	14 771	14 771	14 715	14 715
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(963)	(963)	(2 372)	(2 372)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	58 652	0
Autres ajustements transitoires	0	0	(70 995)	0
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**13 808**	**13 808**	**0**	**12 343**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**1 002 602**	**1 002 602**	**901 654**	**913 154**
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**4 969 612**	**4 969 612**	**4 986 955**	**4 986 955**
RATIO CET1	**19,9%**	**19,9%**	**18,1%**	**18,1%**
RATIO TIER 1	**19,9%**	**19,9%**	**18,1%**	**18,1%**
RATIO GLOBAL	**20,2%**	**20,2%**	**18,1%**	**18,3%**

2.4.4. Evolution des fonds propres prudentiels

(en milliers d'euros)	**Phasé 31/12/2018 vs 31/12/2017**
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2017	**901 654**
Augmentation de capital	7 921
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	68 530
Prévision de distribution	(6 606)
Autres éléments du résultat global accumulés	124 394
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	61
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(136)
Dépassement de franchises	(130 278)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	124 872
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	(125 700)
Autres éléments du CET1	24 082
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**988 794**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2017	**0**
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**988 794**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2017	**0**
Emissions	0
Remboursements (1)	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	13 808
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2018	**13 808**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2018	**1 002 602**

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

2.5. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence règlementaire minimale), initialement prévue au 1er janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionales, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2018 à 9,3% sur une base de *Tier 1* phasé.

(en milliers d'euros)	31/12/2018 Phasé	31/12/2017 Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	12 037 967	11 671 374
Expositions sur dérivés	15 062	64 963
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	0	0
Autres expositions de hors-bilan	927 418	913 926
Expositions intragroupe exemptées	-1 482 212	0
Montant des actifs déduits	-819 619	-689 106
Exposition totale aux fins du ratio de levier	**10 678 616**	**11 961 158**
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	988 794	901 654
Ratio de levier	**9,3%**	**7,5%**

Sur décision de la Banque centrale européenne en date du 6 avril 2018, la Caisse régionale est autorisée à exclure de son exposition totale aux fins du ratio de levier les expositions intragroupe portant sur les autres entités affiliées du groupe Crédit Agricole.

2.6. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de **prévention et de résolution** des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la **liquidité et la solvabilité** de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

2.7. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

2.7.1. Garanties spécifiques apportées à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 215,9 millions consentis par la Caisse régionale.

2.7.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

2.8. Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Risque de crédit	**4 683 321**	**4 721 516**
dont approche standard	511 910	639 396
dont approche fondation IRB	1 043 441	1 070 582
dont approche avancée IRB	1 485 666	1 420 208
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 633 758	1 575 205
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	8 545	16 125
Risque de marché	**0**	**0**
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	**286 291**	**265 439**
dont approche standard	132	5
dont approche par mesure avancée	286 159	265 434
TOTAL	**4 969 612**	**4 986 955**

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

3. Risques de Crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

3.1. Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- de la règlementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques (Comité de la Règlementation Bancaire et Financière 93-05 ; Arrêté du 3 novembre 2014 ; Code Monétaire et Financier, Art L 518-1) ;
- des règles internes au Groupe Crédit Agricole ;
- des recommandations du Comité de Bâle.

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de **l'appétence au risque** de l'entité validée par le Conseil d'Administration. Au sein de la Caisse Régionale, la distribution des crédits s'appuie sur des politiques d'intervention détaillées, dont la révision est conduite par le « Comité Risques de Contrepartie», le comité de Direction et le Comité des Risques (comité spécialisé du Conseil au sens de l'article L.511-89 du code monétaire et financier) avant la validation par le Conseil d'Administration. A cette occasion, l'ensemble du dispositif de limites individuelles, opérationnelles, globales et d'alertes est réexaminé, ajusté et acté. La ligne métier risques participe à l'exercice et rend un avis indépendant formalisé auprès de l'organe de surveillance.

La politique « crédit » est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, promotion immobilière, collectivités et institutionnels.

Accessible en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclut de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque) et de marges. Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation du dispositif crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

La supervision de l'ensemble du risque de crédit est placée sous la responsabilité du responsable de la fonction gestion des risques également Responsable du Contrôle Permanent et des Risques. Des présentations régulières (risques vs stratégie risque) sont réalisées auprès de la gouvernance (Comité des risques de contreparties, Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques et Conseil), elles intègrent les Grands risques.

3.2. Gestion du risque de crédit

3.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant individuelles, opérationnelles que globales. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité Grands Engagements de la Caisse Régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 millions d'euros d'exposition aux risques (EAD).

Un dispositif d'Avis Risque Indépendant et l'existence d'un pré-comité Grands Engagements présidé par le Directeur Général Adjoint, auquel participe le responsable de la fonction gestion des risques, contribuent à une sécurisation accrue des prises de risques de contrepartie crédit.

Enfin l'entité dispose de méthodologies pour mesurer la rentabilité prévisionnelle et réelle d'une opération de crédit.

3.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles « banque de détail » et « grande clientèle ».
Le modèle Entreprises a été validé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2014. Pour autant, le périmètre autorisé en IRBF par l'ACPR est constitué des seuls portefeuilles Collectivités Publiques et Entreprises. Les Professionnels de l'Immobilier (PIM) et les LBO en étant exclus, les créances relevant de ces portefeuilles sont déclarées au format de l'approche Standard dans les états COREP.
Sur le périmètre de la « grande clientèle », la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique à quinze positions fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.
Chacune des méthodes est rattachée à une grille de notation unique, **l'échelle maître.**

Échelle Maître

13 positions dites saines notées dans l'ordre : A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E, E-
2 positions de défaut (correspondant au douteux comptable) :
F pour un défaut hors procédures judiciaires
Z pour un dossier objet de procédures collectives

Le déploiement des méthodes est effectué en fonction de la clientèle cœur de cible de chacune des entités du Groupe. Elles sont déclinées au travers de Guides méthodologiques, Lettres Jaunes et Notes de procédures publiés par l'organe central. L'outil ANADEFI est au cœur de ce dispositif.
La notation d'un client par une entité est réalisée pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe. La légitimité de la notation revient à l'entité la plus apte à capter les informations pertinentes rapidement, permettant de mettre à jour la note dans les délais les plus courts. Elle est alors désignée **RUN** (Responsable Unique de la Notation) du tiers et/ou du groupe.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier **son système de notation**, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.
Cette approche de notations internes en méthode IRB avancée du risque de crédit est basée sur une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.
Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, les méthodes et les données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts.
Une nouvelle version du modèle de notation de la banque de détail a été mise en place courant 2017.

Sur le segment de la Grande clientèle, le **Groupe de Risque Bâle II** est un regroupement de partenaires, titulaires ou non de contrats, constitué à des fins de Notation d'une contrepartie, de contagion du défaut et de suivi du risque dans le cadre de l'Usage imposé par le régulateur.
Il regroupe la personne morale et les établissements partenaires ayant un même SIREN. Il correspond au périmètre de l'entreprise. Il constitue le périmètre minimum de contagion.
Le groupe de risque consolidé (Groupe de risque Grande Clientèle) est constitué des groupes de risque élémentaire. Ces groupes de risque sont liés de façon à ce que si l'un d'entre eux rencontrait des problèmes financiers, il est probable que les autres connaissent également des difficultés de remboursement.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

Le responsable de la fonction gestion des risques est garant de la qualité et de l'exhaustivité des bases risques. A ce titre, il veille sur la correcte mise en œuvre des processus de notation et en rend compte auprès de la gouvernance. Un comité dédié a été acté pour superviser le processus de notation de la grande clientèle (Entreprises, collectivités, Pim (Promotion Immobilière) et Associations). Il acte, entre-autre, annuellement, du schéma délégataire et valide en dernier ressort certaines typologie de notes ou de Groupes de risques.

b. Mesure du risque de crédit

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.
Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.
Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.
La Caisse Régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

3.2.3. Dispositif de surveillance

a. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale du Finistère assure **la maîtrise des risques engagés**. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées dans les politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère, ont été validées par la gouvernance (Dirigeant Effectif, Comité des Risques, et Conseil d'Administration).
- Des limites opérationnelles encadrant l'octroi, formalisées dans les politiques risques.
- Des limites individuelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements sur les dix plus grandes contreparties (542M€) sont en baisse et représentent 5.22% (vs 5.76%) du portefeuille total de la Caisse Régionale au 31 décembre 2018.

La couverture de Foncaris (fonds de garantie commun aux Caisses régionales pour les crédits aux entreprises) sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque de 90 M€ (vs 114 M€ en 2017). Par ailleurs, les contre-garanties reçues hors Foncaris (notamment d'autres Caisses Régionales) représentent 80 M€ (vs 69 M€ en 2017) sur ces mêmes dix plus importantes contreparties.

b. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le dispositif de revue de portefeuille est structuré par segment de marché.
La planification annuelle est réalisée en relation avec la Ligne Métier Risques.
L'échantillonnage est piloté par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques en relation avec les services de financement, à partir de données bâloises, et décliné en début d'exercice pour l'ensemble des revues.
En 2018, 10 revues ont été réalisées sur la banque de détail, 4 sur chaque agence entreprises, 4 sur la promotion immobilière et le logement social, 2 sur les collectivités locales et associations, 8 sur la Prévention risque Client (4 sur l'amiable et 4 sur le contentieux).
Les filières sur lesquelles l'exposition de la Caisse Régionale est importante font l'objet d'une surveillance particulière. Toute augmentation du risque entraîne une mise sous surveillance.
Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs.

c. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes, filtre les risques nés.
Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.
Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Deux instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le comité Prêts Amiable et contentieux et le comité des risques de contrepartie.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire, ou la décision de liquidation.

La Caisse Régionale a mis en œuvre un processus de surveillance rapprochée des risques, finalisé en trois phases :

- La phase de recouvrement commercial - « suivi des risques et de gestion des décisions de paiement » - reste dévolue au Réseau d'Agences jusqu'à 60 jours d'incidents du client.
- Au-delà de ce délai, débute la phase amiable. Le recouvrement est confié au Service Prévention Risque Client (PRC) dont le principe de gestion des clients repose sur la saisine automatique des dossiers.
- Au-delà de 120 jours d'incidents, sans solution de régularisation, le transfert vers le service Contentieux est analysé.

La Caisse Régionale a mis en œuvre un reporting spécifique sur les crédits restructurés et sur les expositions non performantes, répondant en ce sens à la volonté de l'Autorité bancaire Européenne (ABE) d'identifier, de suivre et de contrôler ce type de créances. Le régulateur européen a souhaité donner une définition précise de la Forbearance c'est-à-dire des crédits restructurés (bénéficiant de mesures de grâce) afin de mesurer les risques réels portés par les établissements bancaires.

La Caisse Régionale, suivant en cela les directives du Groupe, applique la définition du régulateur européen concernant la notion de créance restructurée, via ce reporting depuis septembre 2014.

d. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité Prêts Amiable et contentieux est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.
Il est composé d'administrateurs, du Directeur des Crédits et des Marchés Agris Pros, du chef de service Prévention Risque Client (amiable et contentieux).
Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triplet Bâle 2 est systématiquement mis en relief.
Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert du service concerné.

Le comité des risques de contrepartie est une instance de pilotage des risques.
Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé du Directeur des Crédits et des Marchés Agris Pros, du Directeur des Entreprises et de la Banque Privé, du Chef comptable et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.
Il a pour but de faire mensuellement, un point sur la situation des risques de crédit de l'entité et leur correcte couverture, incluant le traitement du risque aux différentes phases et sur les différents marchés. Il décide toute évolution en matière de processus, d'outils ou d'actions particulières à mener pour mieux gérer et mieux anticiper le risque naissant.

e. Impact de stress scenarii

Répondant aux exigences règlementaires, la Caisse Régionale dispose de données relatives à un stress-test sur son portefeuille crédits. Elles permettent :

- la mesure de la sensibilité du portefeuille à des scénarii défavorables ;
- l'identification de poches de risques de concentration ;
- l'identification de filières sensibles.

Il apparaît que l'entité peut absorber les impacts en situation de stress, tant au niveau de son compte de résultat que des exigences de fonds propres : en effet la Caisse Régionale applique depuis 2018 (passage en norme IFRS9) une politique de dépréciation des encours sains sous IFRS 9 intégrant la couverture des risques filières et grands risques, sécurisant ainsi son développement. Le montant des dotations de provisions ainsi constituées représentent, au 31 décembre 2018, un montant de 103,7 Millions d'euros. Le niveau des fonds propres au 31 décembre 2018 couvre largement les exigences supplémentaires issues des stress.

3.2.4. Mécanisme de réduction du risque de crédit

La politique de garantie est intégrée au système de délégation crédit et applicable à l'ensemble des marchés. Elle est définie en fonction de trois critères :

- Le marché : financement de particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises ;
- L'objet financé : investissement immobilier, mobilier, habitat, consommation, trésorerie ;
- La note Bâle II : LUC ou ANADEFI selon le segment de notation du partenaire ou du groupe de risque.

Ils déterminent l'un des trois niveaux de garantie exigés pour entrer dans le périmètre de décision du délégataire.

La Caisse Régionale réassure principalement son risque de crédit auprès de FONCARIS (grande clientèle), CAMCA, CREDIT LOGEMENT et BPI. Concernant FONCARIS, le corpus Groupe fixe les règles d'intervention, la Caisse régionale a validé un seuil d'intervention à partir de 25 M€ d'encours par groupe de risques. Les demandes doivent être soumises à FONCARIS, pour une couverture à hauteur de 50%.
Toutes les sûretés réelles sont systématiquement centralisées.

3.3. Exposition

3.3.1. Exposition maximale

(en milliers d'euros)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	111 983	10 549
Instruments dérivés de couverture	24 521	36 541
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)		284 201
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	48 525	
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	7 469	11 813
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	9 067 338	8 741 211
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance		62 129
Autres actifs comptabilisés au coût amorti	57 820	
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**9 317 656**	**9 146 444**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	994 065	1 033 452
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	246 038	212 602
Provisions - Engagements par signature	-3 613	-3 190
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**1 236 490**	**1 242 864**
Exposition maximale au risque de crédit	**10 554 146**	**10 389 308**

3.3.2. Concentration (hors opérations internes au Crédit agricole)

	31/12/2018		**31/12/2017**	
(en milliers d'euros)	**Encours bruts**	**Répartition**	**Encours bruts**	**Répartition**
Administration générale	630 714	6,7%	640 951	7,1%
Banques centrales				
Etablissements de crédit	17 598	0,2%	10 922	0,1%
Grandes entreprises	1 686 387	18,0%	1 608 475	17,8%
Clientèle de détail	7 052 180	75,1%	6 755 088	74,9%
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	**9 386 879**	**100,0%**	**9 015 436**	**100,0%**

La ventilation des encours bruts par agent économique montre l'importance de la banque de détail (75,1% en 2018 contre 74,9% en 2017).

3.3.3. Qualité des encours

a. Analyse des prêts et créances par catégorie

Actif financier en souffrance

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
(en millions d'euros)	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**35 253**	**815**	**-**	**22 950**	**4 705**	**-**	**4 793**	**3 414**	**57 606**
Administration générale	4 950	1	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	8 662	76	-	3 077	792	-	1 051	323	10 414
Clientèle de détail	21 641	738	-	19 873	3 913	-	3 742	3 091	47 192
Total	**35 253**	**815**	**-**	**22 950**	**4 705**	**-**	**4 793**	**3 414**	**57 606**

	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en milliers d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres						446 010	-24 578
Instruments de dettes		**0**	**0**	**0**	**0**	**57**	**-940**
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	57	-940
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	**90 846**	**1**	**0**	**0**	**90 847**	**94 932**	**-262 369**
Administration générale	15 442				15 442		-1 012
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises	28 398				28 398	13 973	-97 151
Clientèle de détail	47 006	1			47 007	80 959	-164 206
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	**90 846**	**1**	**0**	**0**	**90 847**	**540 999**	**-287 887**

b. *Analyse des encours par notation interne*

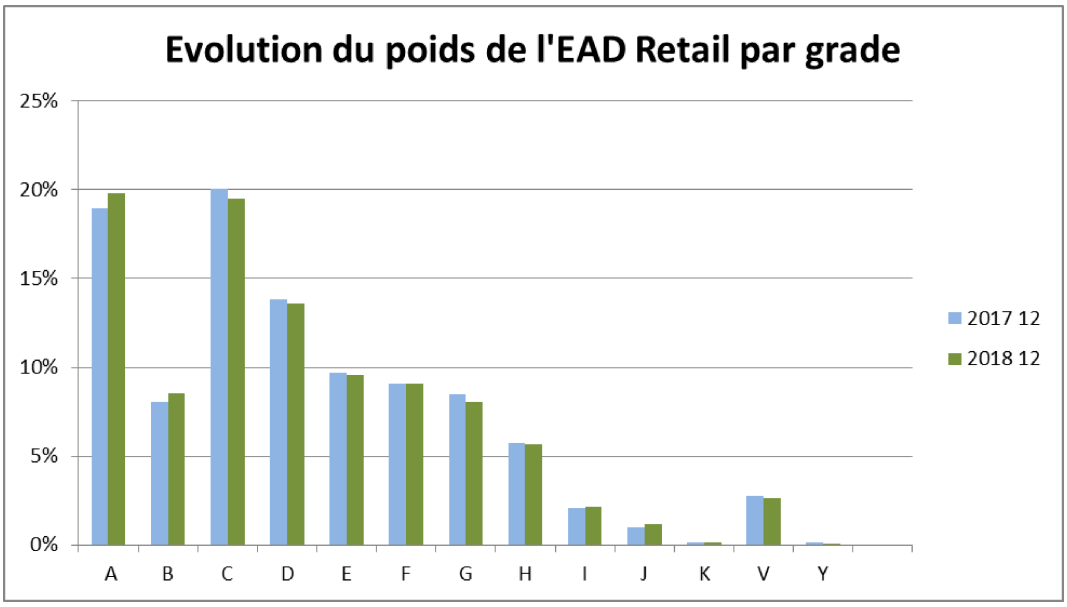

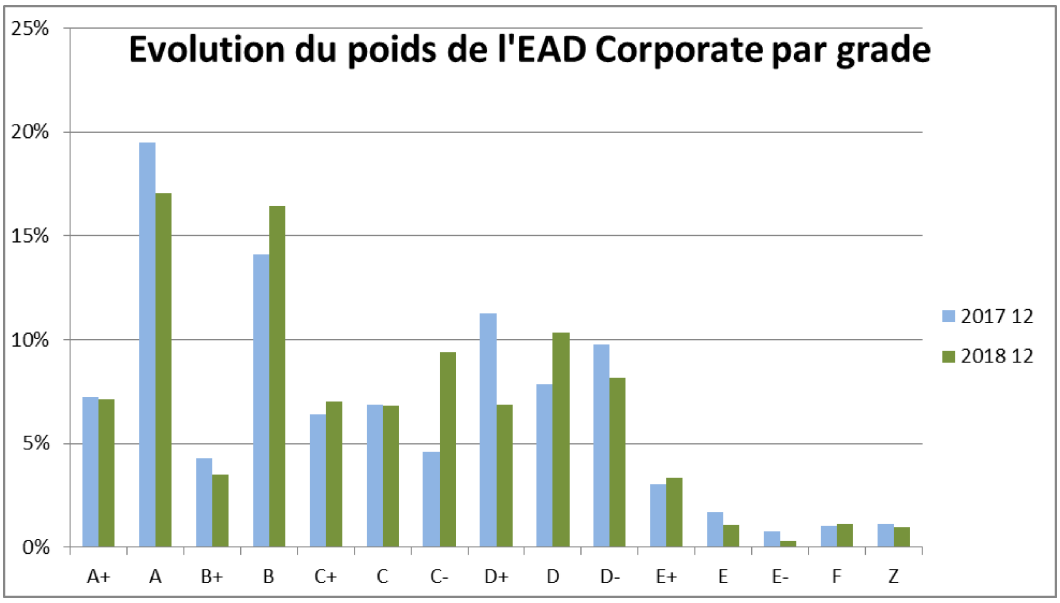

c. *Dépréciation et couverture du risque*

i. *Dépréciation au titre du risque de crédit non affectée individuellement*

La nouvelle norme IFRS 9 est appliquée depuis le 1er janvier 2018. Elle remplace la norme IAS 39 et se traduit entre autres par une refonte en profondeur du processus de provisionnement du risque de crédit.

Les principaux éléments d'évolution portent sur :

- la comptabilisation dès l'octroi de pertes attendues (ECL sous IFRS 9) applicable à tous les encours (bilan et hors bilan), y compris les encours sains, en remplacement de la notion de risques avérés sous IAS 39. L'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois pour les créances saines non dégradées classées en bucket 1 et les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances saines dégradées (bucket 2). Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe

s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

- la mise en place de modèles de calcul des provisions fondés sur de nouvelles notions telles que la «dégradation significative » du risque de crédit et la prise en compte de prévisions macro-économiques (données de Forward Looking). Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prise en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.
  Au niveau central le groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques.
  Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9. Les paramètres économiques du forward looking central ont été actualisés en octobre 2018.

ii. Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Ces créances sont classées en bucket 3 selon la norme IFRS9.

Encours d'actifs financiers dépréciés (hors opérations internes au Crédit agricole)

Actifs financiers au coût amorti	**Au 31 décembre 2018**			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	630 714	-	-	630 714
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	17 598	-	-	17 598
Grandes entreprises	1 470 518	152 847	63 022	1 686 387
Clientèle de détail	6 286 361	573 695	192 124	7 052 180
Dépréciations	(26 816)	(67 458)	(159 978)	(254 252)
Total	**8 378 375**	**659 084**	**95 168**	**9 132 627**

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	640 951			1 012	639 939
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	10 922				10 922
Grandes entreprises	1 608 475	63 912	49 939	48 146	1 510 390
Clientèle de détail	6 755 088	200 167	119 208	44 998	6 590 882
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	**9 015 436**	**264 079**	**169 147**	**94 156**	**8 752 133**

3.4. Coût du risque sur base consolidée

En milliers d'euros	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	**(9 251)**
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**(2 039)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(3 056)
Engagements par signature	1 012
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(7 212)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 351)
Engagements par signature	(861)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	**(10 310)**
Bucket 3 : Actifs dépréciés	**(10 310)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(9 189)
Engagements par signature	(1 121)
Autres actifs	3
Risques et charges	5 496
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(14 062)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(599)
Récupérations sur prêts et créances	438
comptabilisés au coût amorti	438
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	(66)
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	-
Autres produits	-
Coût du risque	**(14 289)**

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-354 728**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-349 857
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-6
Autres actifs	
Engagements par signature	-1 072
Risques et charges	-3 793
Reprises de provisions et de dépréciations	**352 117**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	350 567
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	9
Engagements par signature	126
Risques et charges	1 415
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-2 611**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-339
Récupérations sur prêts et créances amortis	422
Décotes sur crédits restructurés	-89
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	**-2 617**

4. Risques de marché

Le risque de marché représente *le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment* :

- les taux d'intérêts,
- les spreads de crédit,
- les taux de change,
- le cours des actions,
- le prix des matières premières,
- ainsi que de leur volatilité implicite.

4.1. Objectifs et Politique

La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

Le Trading book
La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

Le Banking book
La Caisse Régionale du Finistère distingue, dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres, des orientations différentes selon les horizons de gestion :

- Titres détenus avec l'intention de le détenir jusqu'à l'échéance, soit une intention de gestion dite « collecte », qui justifie une comptabilisation en Titres d'investissement (TI) en normes Françaises et en Coût Amorti (CAM) en IFRS, sous conditions de la conformité de l'instrument de dettes (obligations) au test SPPI.
- Titres détenus à un horizon de moyen terme, comptabilisés en Titres de placement (TP) en normes françaises et Juste valeur par résultat (JVR), en juste valeur par capitaux propres recyclables (JCR) ou juste valeur par capitaux propres non recyclables (JCN) en IFRS.

Seule cette dernière catégorie, hors participations, représente un risque de marché et est suivi comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

La Caisse Régionale a défini 4 portefeuilles selon l'intention de détention et de gestion :

- Portefeuille OCA : Opérations liées aux participations dans le Groupe Crédit Agricole ;
- Portefeuille ODR : Opérations liées au principe de missions territoriales et opérations de développement régional ;
- Portefeuille OCP : Opérations pour compte propre lié au rôle d'investisseur institutionnel ;
- Portefeuille OGE : Opérations en gestion extinctive.

4.2. Gestion du risque

4.2.1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est réalisé à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- **au niveau de la tête de groupe Crédit Agricole S.A.,** la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- **au niveau de la Caisse Régionale du Finistère**, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités. Le RCPR émet un avis formalisé :
  - auprès de la gouvernance sur la politique financière annuelle ;
  - avant tout investissement sur des produits financiers pour compte propre, à l'appui d'une grille d'analyse détaillée.

4.2.2. Les comités de décision et de suivi des risques

a. Instances de gouvernance au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.

Trois entités principales interviennent au niveau du Groupe:

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de surveillance des risques
- le Comité des Normes et Méthodologies.

b. Instances de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère

Plusieurs instances interviennent au niveau de la Caisse régionale :

- Le **Conseil d'Administration** valide l'appétence aux risques de la CR ainsi que la politique financière qui en découle, sur proposition du comité de Direction et après examen du Comité des Risques, et est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an. Pour la politique financière 2018, celle-ci a été validée par le Conseil d'Administration du 26 janvier 2018.
- Le **comité de Direction** propose à la validation du Conseil d'Administration la politique générale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations ;
- Le **comité des risques** porte un regard approfondi sur la politique et sur sa réalisation ;
- Le **Comité Financier,** sous présidence du Directeur Général, met en œuvre les stratégies financières. Il est informé du respect des limites par l'intermédiaire des tableaux de bord mensuels réalisés par le middle office.
- Le **Comité de Trésorerie** est l'organe de fonctionnement interne de la direction des finances, il a en charge la mise en œuvre des stratégies définies en Comité Financier ;

Le RCPR et/ou le contrôleur de l'information financière et comptable assiste au Comité Financier et au Comité de Trésorerie ; ils sont destinataires des tableaux de bord réalisés par le middle office ;

Le Middle Office, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, s'assure de la cohérence des décisions prises avec la politique financière et du respect des normes réglementaires. Il établit un reporting mensuel du suivi des limites et des contrôles réalisés sur les risques de marché et contrepartie.

Le Back Office alimente les outils de suivi et de valorisation du portefeuille de manière indépendante. Le dispositif inclut pour les produits complexes une seconde valorisation réalisée par un organisme indépendant du vendeur.

4.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur les principaux éléments suivants.

4.3.1. La VaR (Value at risk)

L'encadrement en VaR ne constitue plus une obligation au niveau du Groupe depuis avril 2016. Cependant la CR du Finistère a fait le choix de conserver une limite opérationnelle interne de niveau Direction Générale.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La VAR est calculée par CA.sa sur les titres du banking book valorisés en valeur de marché (Périmètre = tous les titres de placement des portefeuilles OCP et OGE). Elle est obtenue par la somme des risques représentés par les différentes classes d'actifs en portefeuille et le résultat est présenté au comité financier mensuellement.

Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données et sont calculés via l'outil, en Central, RiskMetrics.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR historique sont les suivantes :

- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché.
- La VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le Back Testing est calculé mensuellement. Il consiste à comparer les pertes réelles éventuelles par rapport aux pertes théoriques calculées par la VAR. Toute exception (mois pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) doit être analysée. Aucune exception n'a été constatée au cours de l'année 2018.

4.3.2. Les stress scenarios : la mesure du risque en stress test

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
Ce calcul de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.
Le calcul de ces stress est réalisé par la Direction Risques Groupe et le résultat de ces calculs mensuels est communiqué à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité financier. Aucun dépassement de seuil d'alertes n'a été constaté durant l'année 2018.

4.3.3. Les limites globales et individuelles

Le risque d'impact négatif sur le compte de résultat est encadré par un ensemble de limites globales.
Des seuils d'alerte Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix en début d'exercice.

4.3.4. Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédit.

4.4. Exposition aux risques de marché

La VaR historique sur le portefeuille JV est restée stable au cours de l'année 2018, l'allocation du portefeuille a peu évolué au cours de l'année. La principale variation provient de l'arbitrage des OPCVM monétaires au profit du compte cash BCE dans le cadre de la gestion du ratio LCR.

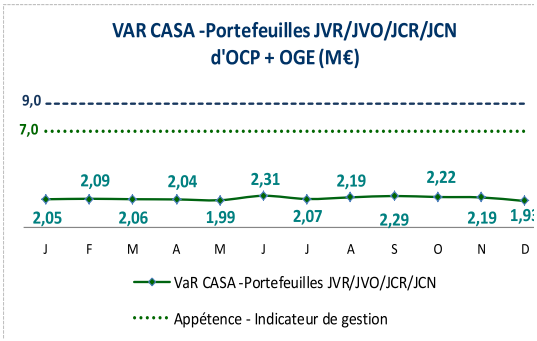

Contribution des facteurs de risques à la VaR au 31.12.2018

Compte tenu de l'évolution de l'allocation des actifs en 2018, la classe obligation contribue essentiellement au risque du portefeuille, suivi par la classe action.

Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage
La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement
Le risque action porte principalement sur des fonds à orientation action détenus dans le fonds dédié (5 M€) et les FPCI inscrits dans le banking book (4,8 M€).

4.5. Le résultat économique du portefeuille

L'encadrement prévoit également une alerte sur le résultat économique des portefeuilles JV.

Le périmètre de la mesure du résultat économique comprend
- les titres de placements du portefeuille OGE
- les titres de placements du portefeuille OCP

Le calcul du résultat économique prend en compte les résultats externalisés ou latents générés depuis le 1er janvier (= *variation des plus ou moins-values latentes sur les titres de placement + plus ou moins-values externalisées + revenus sur titres de placement*)
- L'indicateur de gestion permet de surveiller la baisse du résultat économique sur un mois, comparée au budget risque maximum alloué à la Gestion des Fonds Propres, soit 7 M€ pour 2018, répartis sur 12 mois.
- Les alertes et limites surveillent la baisse du résultat économique cumulé depuis le début de l'année, comparée au budget risque maximum alloué à la Gestion des Fonds Propres, soit 7 M€ pour 2018

Niveaux d'alerte (calcul mensuel) :
- Sur résultat économique depuis 01/01 :
  - Niveau 1 : alerte au Comité Financier si résultat financier = -3 M€ (soit 50% de la Perte Maximum budgétée)
  - Niveau 2 : alerte au Conseil d'Administration si résultat financier = -4 M€ (soit 66% de Perte Maximum budgétée)
- Sur résultat économique mensuel : seuil d'alerte Comité Financier = résultat inférieur ou égal à -1,2M€

Le résultat financier du portefeuille de placement est de -4,37M€ au 31/12/2018, ce qui a fait l'objet d'une alerte au premier Conseil d'Administration qui a suivi la constatation de du dépassement.

5. Risques structurels de gestion de bilan

5.1. Le risque de taux d'intérêt global

5.1.1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "*le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")*".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

- la protection de la valeur patrimoniale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)
- la protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées.

5.1.2. Gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Financier de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

Un Tableau de Bord établi par le middle office, reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum deux fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

5.1.3. Méthodologie

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book hors OPCVM) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national Cristaux 2 depuis le 30/06/2008.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans, en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les GAPS Synthétiques comprenant les GAPS de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS inflation, les GAPS équivalents delta TF (issus des produits Capés), et la Valeur Actuelle Nette.

Les limites de GAPS Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

5.1.4. Couvertures

Les couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors–bilan standards type swaps de taux fixe ou caps de couverture sur index révisable. Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF.

5.1.5. Dispositif de limites

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Révision des limites effectuée lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2018		**Bases de calcul des limites applicables en 2018** PNB d'activité budgété : 220 M€ FP prudentiels estimés 31/12/2017 : 885 M€
« Limite VAN »		89 M€
« Limites Gaps » globales	Années 1 et 2	420 M€
	Années 3 à 10	330 M€
« Limites Gaps » opérationnelles	Années 1 et 2	66% des limites globales 280 M€
	Années 3 à 10	66% des limites globales 220M€
« Limite VAN taux + inflation »		97 M€
« Limite Gap Inflation »		100 M€
Stress Outlier		168 M€

5.1.6. Exposition

Les GAPS de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 31 décembre 2018 se présente comme suit.

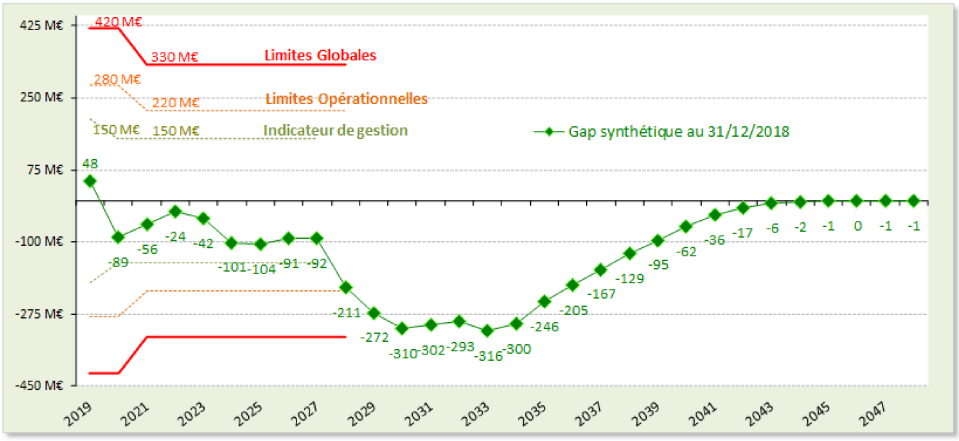

Sur la base des GAP de Taux au 31/12/2018, la sensibilité du PNB de la première année à une baisse de taux de 100 points de base est de 0,48 M€.

Sur cette même base, en cas de hausse de 2 % de la courbe des taux euros, l'impact de la valeur actuelle nette de la perte encourue mesurée par les GAPs des trente prochaines années ressort à -51.7 M€, soit 5.15 % des fonds propres prudentiels mesurés en décembre 2018 (1003 M€). Les couvertures mises en place au cours de l'année ont réduit l'exposition de la Caisse Régionale à une hausse de taux.

5.1.7. Evaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée par Crédit Agricole SA en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2. Au 30/09/2018, le scénario le plus défavorable pour la CR est la translation à la hausse des taux. La Consommation de capital dans le cadre des exigences du Pilier 2 atteint 56 M€.

5.2. Le risque de change

Le Risque de change opérationnel est traité par le Régulateur dans l'arrêté du 03 novembre 2014 comme le risque de marché et doit donc être suivi avec le même dispositif que le portefeuille de négociation.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Ainsi tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement (2% des fonds propres prudentiels) nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de change porté par les placements dans le cadre des placements de fonds propres est encadré par des limites opérationnelles. Il est communiqué au minimum une fois par an au comité financier. Il consiste au calcul de l'impact d'une baisse de 20% des devises contre euros sur la valorisation du portefeuille d'excédent fonds propres. Au 31/03/2018 celui-ci ressort à 0 M€ contre une limite de 2,2 M€.

5.3. Le risque de liquidité et de financement

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

5.3.1. Objectifs et politique

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La survenance de ce risque correspondrait par exemple au fait de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Le refinancement de la Caisse Régionale sur les marchés s'effectue par émissions de NEU CP ou NEU MTN interbancaires mais également auprès de Crédit Agricole S.A. par le biais d'emprunts en blanc ou d'avances globales. La Caisse Régionale a également bénéficié en 2018 d'avances spécifiques, dont certaines bonifiées par l'intermédiaire de la SFH et UC PREDICA.

La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure au travers de l'étude des échéanciers d'emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances.

L'objectif de la Caisse Régionale est d'optimiser le coût de son refinancement et d'être en mesure de faire face à des situations de crise de liquidité. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio).

5.3.2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier.

Afin de garantir le respect de ces règlements concernant la liquidité, la Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le Conseil d'Administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Middle Office, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, procède de façon indépendante, à la vérification au fil de l'eau, de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

5.3.3. Méthodologie

Le pilotage du risque de liquidité repose sur des Règles internes au Groupe :

- **3 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement court terme :**
  - Maintenir durant au moins un **an** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise **systémique** du type 2007-2009 ;
  - Maintenir durant au moins **trois mois** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (**idiosyncratique**) ;
  - Maintenir durant au moins **un mois** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (**idiosyncratique et systémique**).
- **1 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement long et moyen terme :**
  - Permettre un **renouvellement de la dette long terme nette** (>1an) sans sollicitation excessive du marché.
- **1 sur le risque de prix lié à l'existence d'une position de transformation en liquidité.**
  - Limiter le risque de **perte en PNB** engendrée par l'impact d'une **hausse du spread d'émission LT** du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

5.3.4. Ratios Règlementaires de liquidité

Le pilotage du risque de liquidité repose également sur des Règles fixées par le régulateur.

a. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio),

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio), défini par l'EBA (European Banking Authority), a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques, en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) est entré en vigueur règlementairement le 1er octobre 2015 avec un ratio minimum de 60%, passé à 70% le 1er janvier 2016 puis 80% le 1er janvier 2017, pour atteindre 100% au 1er janvier 2018.

Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres d'État liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent advenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Ce ratio prend la forme suivante :

LCR = Actifs liquides / (Sorties de trésorerie à un mois – Entrées de trésorerie à un mois)

Les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie sauf exceptions mentionnées dans le paragraphe correspondant de la norme.

Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides.

Le LCR au 31/12/2018 est de 132.77% pour un seuil minimal règlementaire à respecter de 100%.

b. Le Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio

Le Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, il mesure donc le montant de ressources à long terme stables disponibles pour faire face au profil des actifs.

Le ratio, qui doit être supérieur à 100%, prend la forme suivante :

$$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion. Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

A ce stade, aucune pondération n'est fournie dans la réglementation européenne concernant ces éléments. A titre indicatif, sur la base de pondérations hypothétiques, le NSFR au 31/12/2018 est estimé à 106% (contre 107% le 31/12/2017).

5.3.5. Exposition

L'encours de NEU CP interbancaires était de 273M€ à fin 2018 (avec une DRAC moyenne de 6,2 mois), celui des BMTN de 20 M€ (DRAC moyenne de 2 ans et 2 mois), pour des programmes annuels respectifs de 1 800 M€ et 600 M€ y compris les TCN clientèles (4.9 M€ d'encours à fin 2018 avec une DRAC moyenne de 23 mois).

La limite Court Terme (conditionnelle), ou LCT, de 826 M€ est consommée à hauteur de 526 M€, soit 63.7% de la LCT au 31.12.2018 et était en moyenne sur l'année consommée à hauteur de 273M€, en phase avec l'évolution du Déficit collecte crédit. Ce dernier est de 1 263 M€ (hors provisions) à la fin de l'année, soit une dégradation de 226 M€ liée à une hausse de l'encours des crédits.

5.3.6. Condition de refinancement en 2018

Le programme de refinancement à MLT de la Caisse Régionale, comprenant divers instruments, atteint 416 M€ pour 2018. La Caisse Régionale a réalisé 225M€ d'Emprunts en Blanc MLT et 72,5M€ d'avance globales à CASA et s'est refinancée également par :

- des émissions sécurisées (SFH et UC PREDICA) pour un montant de 84,7 M€,
- des véhicules CDC (PLS et PLSA) pour un montant de 11,9 M€,
- des refinancements de la BEI/BDCE pour un montant de 5,46M€
- Et suite au lancement le 26 avril 2018 de la Titrisation True Sale 2018 (FCT CAH 2018), l'émission des titres Séniors de la titrisation a permis à la CR de se refinancer à hauteur de 16,37M€.

5.3.7. Actifs grevés

La notion d'actifs grevés renvoie à celle d'actifs « mobilisés » au sens entendu de la norme « Bilan de liquidité ». Ils correspondent aux actifs qui sont utilisés pour servir de sûreté à toute opération qui le nécessite.

- Collatéral versé en cash pour les dérivés : appels de marges versés de 38 M€ (nettés par contrepartie) ;
- Suite à son lancement le 21 octobre 2015, la Titrisation True Sale et le gisement éligible correspondant ont été intégrés sous son nom officiel : FCT CAH 2015 (Fond Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat 2015) ;
- Suite à son lancement le 23 février 2017, la Titrisation True Sale 2017 et le gisement éligible correspondant ont été intégrés sous son nom officiel : FCT CAH 2017 (Fond Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat 2017) ;
- Suite à son lancement le 26 avril 2018, la Titrisation True Sale 2018 et le gisement éligible correspondant ont été intégrés sous son nom officiel : FCT CAH 2018 (Fond Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat 2018) ;
- L'ESNI (Euro Secured Notes Issuer) ;
- Pour les créances apportées en garantie (TRICP, refinancement BCE, SFEF, SFH, CAHL, CRH, GIE FCT EVERGREEN, BEI, BDCE, CDC, ESNI) : 2 613 M€ contre 2 612 M€ à fin décembre 2017.

La mobilisation des actifs est mesurée et pilotée au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Evolution en 2018 des actifs grevés de la CRCAM du FINISTERE (en M€)

Véhicules de refinancement	31/12/2017	31/12/2018	VARIATION
TRICP PRSE	526	453	-73
BCE HABITAT	1148	1127	-21
SFH	589	625	37
CRH	189	176	-13
FCT evergreen	0	0	0
SFEF	0	0	0
BEI	94	88	-7
BDCE	2	1	0
CDC	64	69	5
ESNI	0	73	73
FCT CAH 2015	173	173	0
FCT CAH 2017	19	16	-3
FCT CAH 2018	0	19	19
TOTAL	**2803**	**2820**	**18**

6. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

La Caisse Régionale du Finistère applique les directives du groupe Crédit Agricole en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé par l'entité comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, la Caisse Régionale a établi son plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole, avec l'adoption d'un site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe.

Une politique générale d'externalisation et de sous-traitance du groupe Crédit Agricole, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par l'entité.

6.1. Organisation et dispositif de surveillance

6.1.1. Composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

- Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :
  - supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
  - mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
  - responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
  - corpus de normes et procédures ;
  - déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies :
  - Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne).
  - Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
    - La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.
- Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.
- Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

6.1.2. Outils :

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central.

6.2. Méthodologie

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
    - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,

- aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif, la méthodologie Risques opérationnels ainsi que l'implémentation en local des normes Groupe ont chacun fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe ainsi que certains axes de progrès.

Une mission a par ailleurs été menée en 2017 par la BCE sur le Conduct Risk.

6.3. Exposition

On relève, sur l'exercice 2018, une hausse significative du coût des incidents avec un coût brut du risque opérationnel de 2 517 K€ (pertes définitives et provisions), en année de détection, vs 1 539 K€ en 2017, liée à :

- Un coût du risque opérationnel « frontière » (liés à des incidents impactant le recouvrement de créances) en forte augmentation. Elle est principalement le fait d'un nombre limité d'incidents :
  - Une résolution de vente immobilière entrainant l'annulation du contrat de prêt
  - Une contestation d'hypothèque judiciaire
  - Un défaut de prise de garantie
  - Une perte de contrat de prêt
  - Quelques incidents liés à des condamnations pour caution disproportionnée
- un coût du risque opérationnel « pur » lié à la catégorie de Bâle « Clients, produits et pratiques commerciales » en légère régression. La poursuite de cette baisse trouve également son origine dans un niveau contenu du coût lié aux assignations, surtout pour celles portent sur :
  - un défaut de calcul du TEG
  - un défaut de conseil ou d'information. Le plan de formation continue de l'entité embarque un volet relatif à la conformité et à la déontologie, incluant la protection de la clientèle.
- Un coût contenu de la fraude externe, monétique comme hors monétique, fruit des actions menées depuis 2015.

L'exercice a été marqué par des nombreuses reprises de provisions significatives, suite à des jugements favorables à la Caisse régionale pour de nombreuses procédures en cours, entre autres portant sur des défauts de calcul du TEG.

Répartition du coût net (pertes définitives et provisions) en % par type d'événements (cf. catégories bâloises),
en distinguant les risques opérationnels « purs » des risques opérationnels « frontière », relatifs au crédit (diminution du montant recouvrable) :

		Catégorie de Bâle							
Année de déclaration	Type de risques opérationnels	Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Exécution, livraison et gestion des processus	TOTAL
2012	Risques opérationnels purs	0,00%	5,78%	0,01%	9,43%	0,18%	6,95%	62,75%	**85,10%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,57%	0,00%	4,65%	0,00%	0,02%	9,65%	**14,90%**
2013	Risques opérationnels purs	0,03%	8,08%	0,11%	48,61%	0,98%	2,11%	-11,39%	**48,52%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,00%	0,00%	42,01%	0,00%	0,00%	9,47%	**51,48%**
2014	Risques opérationnels purs	0,00%	7,21%	2,63%	60,84%	0,67%	-0,52%	22,11%	**92,94%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	2,79%	0,00%	1,02%	0,00%	0,15%	3,10%	**7,06%**
2015	Risques opérationnels purs	0,00%	21,45%	-4,93%	-58,78%	2,85%	3,07%	54,02%	**17,68%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	4,87%	0,00%	-26,60%	0,00%	0,33%	103,72%	**82,32%**
2016	Risques opérationnels purs	0,00%	16,09%	0,02%	44,14%	1,12%	0,59%	14,10%	**76,08%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	1,55%	0,00%	0,38%	0,00%	0,00%	22,00%	**23,92%**
2017	Risques opérationnels purs	0,00%	3,55%	0,01%	64,21%	0,26%	4,35%	10,28%	**82,66%**
	Risques opérationnels frontière	0,00%	3,52%	0,00%	-15,40%	0,00%	0,00%	29,23%	**17,34%**
2018	Risques opérationnels purs	0,00%	12,48%	-4,01%	-176,38%	3,39%	-21,09%	-162,09%	130,12%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	2,03%	0,00%	12,24%	0,00%	0,00%	66,20%	-30,12%

FINISTERE **829**

2018 en K€	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	0	0	1 114	-362	5	-3	57	-630	7	-28	19	-5	864	-417	2 066	-1 455	-761	-214				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0	8	-26	0	0	3	-370	0	0	0	0	11	-665					22	-1 062	-46	-46

Nb I : Nombre total d'incidents
MB : Montant Brut
MN : Montant Net

6.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale du Finistère par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par la Caisse Régionale auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité Civile Exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2018.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels dans la mesure où les polices d'assurance répondent aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres, prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, un certain nombre de paramètres est calculé par l'assureur (taux de couverture, taux d'assurabilité, franchise globale du sinistre).

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7. Risques juridiques

Le service juridique de la Caisse régionale assure avec l'appui de la ligne métier Groupe les missions de gestion juridique, la veille réglementaire et le conseil auprès des différentes Directions Métiers.

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la l'entité a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale. Aucun litige significatif n'est à mentionner.

8. Risques de non-conformité

8.1. Gouvernance

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

La Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole est présente dans l'ensemble du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., ainsi que dans chacune des Caisses régionales. Le Responsables Conformité de la Caisse régionale est rattaché au Responsable du Contrôle permanent et des Risques, lui-même directement rattaché à la Direction générale afin de développer l'intégration et de garantir l'indépendance de ces fonctions. La ligne métier nationale assure un lien d'animation fonctionnelle auprès des Caisses Régionales.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires relevant de son périmètre, assure leur diffusion et contrôle leur observation. Ceci concerne en particulier les règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, de lutte contre la fraude, de prévention de la corruption, d'intégrité des marchés et de protection des consommateurs.

Le Responsable Conformité est en charge de la correcte déclinaison des corpus Groupe au sein de la Caisse régionale. Il met également à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

La gouvernance des problématiques de conformité s'appuie sur :

- Un Comité dédié, présidé par un Dirigeant effectif, qui se réunit, à minima, quatre fois par an.
- Le Comité de Contrôle Interne

Ces instances, prennent les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance.

Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Pour prévenir les risques de non-conformité la Caisse régionale a défini et mis en place un **dispositif de conformité** qui implique les trois lignes de défense (opérationnelles, risques et contrôle permanent, conformité, audit inspection).

Ce dispositif se traduit notamment par des procédures, des organisations, des actions continues de formations/sensibilisation. Il est couplé à un plan de contrôle permanent, conforme aux exigences règlementaires et couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposée la Caisse régionale.

Ce dispositif est régulièrement mis à jour. Il permet d'identifier, d'évaluer, de surveiller, de contrôler les risques de non-conformité qui pourraient survenir lors de la conduite des affaires.

Il contribue par ailleurs à :

- protéger la primauté de l'intérêt des clients,
- protéger l'intégrité du marché,
- protéger la Caisse régionale et ses collaborateurs des risques liés à l'exercice de son activité,
- Mais aussi à préserver l'image de l'entreprise mais aussi celle du Groupe en réduisant le risque de réputation.

Les textes de référence ainsi établis par la fonction Conformité comprennent :

- **la Charte Ethique**, commune à l'ensemble du Groupe, elle souligne les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. Elle les réaffirme avec force et affiche ainsi ses convictions fondatrices, sa culture et son éthique des affaires. Elle formalise ce que le Crédit Agricole veut être et qui se matérialise, d'un point de vue opérationnel, dans le Projet Client : une banque loyale, multicanale, ouverte à tous et permettant à chacun d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.
- **La charte de protection des données personnelles** ; elle vient affirmer une position forte du Groupe en matière de protection des données personnelles de ses clients, autour des principes d'utilité et de loyauté, d'éthique, de transparence et de pédagogie, de maitrise aux mains des clients et de sécurité des données. Sa mise en œuvre opérationnelle s'inscrit en pleine cohérence avec le déploiement du règlement européen sur la protection des données personnelles entré en application en mai 2018.
- **le programme Fides de contrôle de la conformité** (Corpus Caisses Régionales),
- **les notes de procédures et Lettres Jaunes** émises par le Groupe pour le compte des Caisses Régionales et traduisant les évolutions réglementaires en matière de conformité,
- **le mémento « L'essentiel de Fides »** qui décrit les 14 grands enjeux de conformité.

Le programme de Conformité intègre un dispositif d'approbation des nouveaux produits activités et services afin de s'assurer que tous les produits et activités proposés sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'un dispositif de Sécurité Financière et de prévention de la fraude.

La Caisse régionale accorde une extrême importance à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect des Sanctions Internationales (gel des avoirs et embargos). A cet effet, un dispositif de prévention spécifique et de formation des collaborateurs est en place.

Cette prévention repose sur la connaissance des clients à l'entrée en relation et sur l'exercice d'une vigilance adaptée et proportionnée au niveau des risques identifiés pendant la relation d'affaires. Pour compléter cette prévention, des outils informatiques de profilage des clients et de détection d'opérations inhabituelles assistent les collaborateurs du Groupe.

La lutte contre le financement du terrorisme et le dispositif de respect des Sanctions Internationales impliquent également un criblage des fichiers clients avec les listes de sanctions ainsi que la surveillance des opérations internationales.

Par ailleurs, la prévention contre la fraude s'appuie sur un Responsable de Coordination de la Prévention de la Fraude au sein de la Caisse régionale qui décline et anime le dispositif de lutte contre la fraude mais également au sein des filiales.

Enfin, un **processus de remontée des dysfonctionnements** est également prévu afin que soient remontés à la fonction conformité tous les cas où les mesures préventives résultant du dispositif de prévention n'ont pas fonctionnées. Ce processus de remontée est complété d'un droit d'alerte permettant à tout collaborateur, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au Responsable Conformité de la Caisse régionale sans passer par sa ligne hiérarchique.

Dans un contexte de « pression consumériste croissante », la Caisse régionale a décliné ces dernières années les mesures Groupe allant dans le sens de l'éthique dans le conseil, de la loyauté, de la transparence et du professionnalisme. La mise en place des Engagements Relationnels depuis 2012, de la reconnaissance de la fidélité, de la Relation Client 2.0 ou plus récemment la refonte globale de son processus de traitement des réclamations clients illustre l'attachement de la Caisse régionale du Finistère pour la satisfaction et l'intérêt du client, préoccupations au cœur de toutes nos actions et constituant un axe fort du projet d'entreprise du Groupe « Ambition Stratégique 2020 ».

La Caisse régionale engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale (RSE) satisfait également ses obligations au regard de la loi NRE en produisant depuis 10 ans un rapport RSE, extra-financier, témoin de l'ensemble de sa politique et audité depuis son édition 2016. En 2019, dans le cadre de la transposition de la Directive Européenne (ordonnance du 19 juillet 2017) la Caisse régionale établira sa première Déclaration de Performance extra-financière DPEF), permettant de maîtriser les risques extra-financiers suivis grâce à des indicateurs construits avec les parties prenantes.

Cette déclaration s'inscrit dans le Pacte Coopératif et Territorial du Groupe, qui définit le positionnement RSE global du Crédit Agricole.

S'agissant de son risque de gouvernance, la Caisse régionale, avec le Comité des Nominations, s'attache à la formation des administrateurs et la représentativité de leur diversité.

En tant qu'acteur majeur et financeur de premier plan du territoire, la Caisse régionale propose à ses clients des offres vertes (prêt économie d'énergie et fonds ISR par exemple) et accompagne les investissements significatifs dans le secteur de l'énergie et de l'environnement (secteur de l'hydrolien, biogaz par méthanisation notamment). De plus, elle s'engage auprès de ses clients en cotant avec eux leurs risques ESG.

Pour maîtriser son risque environnemental, la Caisse a réalisé 3 Bilans Carbone depuis 10 ans, en 2008, 2011 et 2015 et a réduit en 6 ans de 32% ses émissions de gaz à effet de serre. Un nouveau bilan sera réalisé en 2019. La Caisse régionale a par ailleurs analysé ses émissions de CO2 (énergie, consommation de papier, déplacements, production de déchets), ce travail ayant pour objectif de traiter des risques climatiques.

Au regard du risque sociétal, la Caisse régionale s'engage pour son territoire et auprès de ses parties prenantes au travers sa Fondation Crédit agricole du Finistère, sous l'égide de la Fondation de France. La Fondation Crédit agricole du Finistère accompagne en mécénat chaque année des projets locaux dans le domaine de la culture, du patrimoine, de l'environnement et aussi de l'insertion sociale, de la santé et du bien vieillir.

Enfin, s'agissant du risque social, la démarche RSE intégrée dans la politique Ressources Humaines est rendue concrète pour l'ensemble des collaborateurs grâce au dispositif FReD, qui permet à chacun d'agir dans son quotidien, sur son impact environnemental, sur l'amélioration continue de ses pratiques commerciales et managériales. Ce sont près de 40 collaborateurs qui aujourd'hui sont devenus « ambassadeurs RSE » dans le cadre de cette démarche FReD.

8.2. Faits marquants 2018

8.2.1. Volet formation :

Des formations de masse contribuant à la diffusion d'une culture conformité saine et solide :

- Lutte contre la fraude interne
- Sanctions internationales
- Directive Crédit Immobilier
- RGPD

Des formations dans le cadre de l'accompagnement :

- D'experts œuvrant sur métiers sensibles au sens du risque de non-conformité
- Des prises de fonction à l'embauche
- Des mobilités
- De la mise en œuvre de plan d'actions issues de missions d'Audit

8.2.2. Volet dispositifs internes

L'année 2018 a été marquée par :

- la déclinaison interne du nouveau corps procédural Groupe au travers du Corpus FIDES qui est le résultat d'une refonte des Corpus de règles de Conformité des Caisses régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole SA, applicables jusqu'alors.
- la mise en œuvre de la 4ème directive Lutte Anti-Blanchiment ainsi que l'adaptation continue du dispositif de surveillance et de contrôle en matière de Lutte Contre le Blanchiment (LCB) et de financement du terrorisme (FT) avec notamment, des travaux spécifiques au segment Banque Privée et Personnes Politiquement Exposée.
- la poursuite des initiatives internes pour contrer les nouvelles formes de fraude externe ;
- la déclinaison interne des dispositions de la nouvelle réglementation abus de marché : Market Abuse Regulation « MAR » et Market Abuse Directive « MAD ».
- Au titre de la protection de la clientèle, des travaux importants de déploiement de nouvelles obligations réglementaires. Les principaux thèmes donnant lieu à des actions ont porté sur les nouvelles obligations liées aux directives et règlements MIFID 2, PRIIPS, Intermédiation en Assurance ainsi qu'au règlement européen sur la protection des données personnelles. Par ailleurs, les efforts engagés en matière de motivation et de traçabilité du devoir de conseil et de suivi de la commercialisation des parts sociales se sont poursuivis. Le suivi du déploiement des dispositifs relatifs aux avoirs en déshérence (Loi Eckert), à l'assurance emprunteur (Lois Lagarde, Hamon et Sapin2) à l'inclusion bancaire (Droit au compte et clientèle en situation de fragilité financière) et au traitement des réclamations clients ont également donné lieu à des chantiers dédiés.
- La déclinaison des travaux du Groupe qui a poursuivi son engagement en matière de lutte contre la corruption. La Caisse régionale a ainsi, travaillé au déploiement opérationnel de la loi dite Sapin II sur les volets prévention de la corruption et lanceurs d'alerte.

8.2.3. Volet OFAC :

A la suite des accords signés par Crédit Agricole SA et CACIB le 19 octobre 2015 avec les autorités américaines sur le respect des Sanctions Internationales américaines, le Groupe s'est engagé à renforcer ses procédures internes et à déployer un programme de conformité renforcé.

La Cour Fédérale du District of Columbia, prenant acte des améliorations apportées au dispositif du Groupe en matière de sanctions internationales, a rendu le 19 octobre 2018 une ordonnance définitive mettant fin à la procédure pénale à l'encontre de CACIB.

Pour autant, le volet civil se poursuit dans le cadre des accords signés par Crédit Agricole SA et CACIB avec le Département Financier de l'Etat de New-York et la Réserve Fédérale américaine.

Au titre de l'accord avec la Réserve Fédérale, le Groupe Crédit Agricole a défini un programme de mise en conformité avec la réglementation sur les Sanctions Internationales américaines (échéance finale fixée au 24 avril 2021). Les travaux de mise en œuvre de ce plan affichent une progression régulière et un niveau d'avancement significatif : 87 actions sur 118 étaient finalisées à fin octobre 2018.

Il reste cependant à mener d'ici l'échéance du programme des chantiers de grande ampleur :

- La remédiation des données clients
- Le renforcement des outils de criblage concernant les noms des clients
- La mise en place d'un dispositif renforcé de vérification des transactions de Trade Finance.

L'année 2018 s'est notamment traduite par la mise à jour de normes instaurées au cours des exercices précédents (politique de conformité aux sanctions internationales, procédures relatives au criblage, au filtrage et au reporting), et l'adoption d'une nouvelle norme en matière de sécurité financière des opérations de Trade Finance.

Enfin, en complément des audits annuels menés par un cabinet de consultants indépendants mandatés par la Réserve Fédérale américaine, la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe s'est également assuré au cours du dernier trimestre 2018 de la mise en place opérationnelle du plan OFAC au sein du Groupe. La Caisse Régionale bénéficie d'une cotation satisfaisante à l'issue de ces travaux.

8.3. Axes prioritaires identifiés pour 2019

Parmi les axes prioritaires identifiés pour 2019 figurent notamment :

- La poursuite des chantiers ouverts dans le cadre de la mise en conformité avec la règlementation générale pour la protection des données.
- Le sujet de la connaissance client restera un point d'attention en 2019 en lien avec :
  - La poursuite du plan de remédiation OFAC
  - La lutte contre l'évasion fiscale, tant des particuliers, que des entreprises ou que de toute autre entité au travers de l'application stricte du dispositif relatif à l'échange automatique d'information.
- La lutte contre le financement du terrorisme qui constitue un enjeu majeur en matière de risques réglementaire, pénal et d'image pour le Crédit Agricole. Les efforts seront intensifiés afin de renforcer le dispositif, notamment pour ce qui est de la formation et des outils de détection. En la matière, la sensibilisation des réseaux demeure la priorité
- Le renforcement de l'accompagnement de la force commerciale en matière de commercialisation des contrats d'assurance emprunteur
- Le respect des engagements pris par le Groupe en matière d'inclusion bancaire et de protection de la clientèle fragile, dans un contexte de prégnance des autorités publiques sur cette thématique.
- L'implémentation progressive des nouvelles exigences de protection de la clientèle prévues par la réglementation MIF2, PRIPPS et IDD. Une attention particulière sera portée à l'adéquation des produits proposés aux clients, et une plus forte intégration du dispositif dans les outils.
- La poursuite des travaux de déploiement de la loi Sapin II relative à la « transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » pour les volets Lutte contre la Corruption et Lanceurs d'Alertes.
- La poursuite de la déclinaison interne du nouveau corps procédural Conformité Groupe.

IV. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

1. Répartition du capital

Le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Il se répartit comme suit :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**3 001 851**	**0**	**0**	**3 001 851**	**30,00%**	**0,00%**
Dont part du Public	500 000			500 000	5,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	2 501 851			2 501 851	25,00%	
Parts sociales	**7 005 555**	**2**	**-2**	**7 005 555**	**70,00%**	**100,00%**
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	87,33%
Dont 21 administrateurs de la CR et 7 sociétaires (anciens administrateurs)	28	2	-2	28	0,00%	12,23%
Dont Crédit Agricole S.A.	0			0	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00%	0,44%
Dont Autres						
Total	**10 007 406**	**2**	**-2**	**10 007 406**	**100,00%**	**100,00%**

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€

2. Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,60 euros par CCA et de 0,132 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
Prévu 2018	7 005 555	924 733,21	0,132 €	3 001 851	4 802 961,60	1,60 €
2017	7 005 555	924 733,30	0,132 €	3 001 851	4 622 850,54	1,54 €
2016	7 005 558	749 594,71	0,107 €	3 001 851	5 553 424,35	1,85 €
2015	7 005 560	749 594,90	0,107 €	3 001 851	5 553 424,35	1,85 €

3. Affectation du résultat

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 28 mars 2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018, se soldant par un bénéfice de **53 334 218,97 Euros** :

- 236 435,70 Euros en report à nouveau.

- 924 733,21 Euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,32 %. Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2019.

- 4 802 961,60 Euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2018, soit un dividende de 1,60 euros nets par titre. Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2019.

- Pour le reste à affecter, soit 47 370 088,46 Euros :
  - Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 35 527 566,35 Euros ;
  - Affectation du solde aux réserves facultatives, soit 11 842 522,11 Euros.

4. Tableau de résultat des 5 derniers exercices

Exercice	Résultat net (base sociale) *en milliers d'euros*
2018	53 334
2017	51 359
2016	61 590
2015	61 579
2014	63 730

5. Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente l'enveloppe globale des rémunérations et indemnisations versées au Président, Administrateurs, Directeur Général et membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale.

Nature	Montant *millers d'euros*
Avantages à court terme	2 883
Avantages postérieurs à l'emploi	1 531
Avantages à long terme	93

6. Délais de paiement

Les dettes fournisseurs à fin décembre 2018 s'élèvent à 0,25 M€ contre 0,48 M€ à fin décembre 2017 et concerne majoritairement des factures dont l'imputation comptable est antérieure à moins d'un mois et dont l'échéance de règlement est au maximum de 1 mois.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					59
Montant total des factures (TTC)	60 958,41 €	171 179,78 €	28 062,80 €	37 234,53 €	297 435,32 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,08%	0,22%	0,03%	0,05%	0,38%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	3				
Montant total des factures exclues (TTC)	6 706,87 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : la date d'échéance correspond à la date de la facture (les données ci-dessus sont analysées selon cette règle)				

A noter que les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement

7. Dépenses non déductibles

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à la somme de 24 000 €.

V. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Jusqu'en 2017, le reporting de l'information extra-financière, appelé « Rapport RSE », était déterminé par la loi dite « Grenelle II ». Il s'agissait alors sur un périmètre correspondant aux activités de la Caisse Régionale du Finistère de renseigner une liste précise de 43 indicateurs RSE préétablis et identiques pour toutes les sociétés.

A compter de l'exercice 2018, la nouvelle norme réglementaire applicable est la Directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales. Il s'agit désormais d'établir une « Déclaration de Performance Extra-Financière » (DPEF). Le périmètre de l'exercice est élargi aux relations d'affaires et aux produits et services de la société.
L'entreprise se doit également d'identifier des risques majeurs pour trois domaines : environnemental, social et lutte contre la corruption. Chaque société doit poser une réflexion approfondie de ses activités.
Selon l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la « Déclaration de Performance Extra-Financière » présente :

- Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ;
- Les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière comprend notamment des informations relatives :

- Aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit ;
- A ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire. . Elle tient également compte des accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, des conditions de travail des salariés ainsi que des actions visant à lutter contre les discriminations et qui promeuvent les diversités. Cependant, compte tenu de la nature des activités du Crédit Agricole du Finistère, de nos effectifs et de nos implantations, nous considérons que les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans la présente déclaration :
  - engagements sociétaux,
  - économie circulaire,
  - gaspillage alimentaire,
  - lutte contre la précarité alimentaire,
  - respect du bien-être animal,
  - alimentation responsable, équitable et durable.

Aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, sur les conditions de travail des salariés ;
Aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.

Cet exercice doit rendre compte de trois impératifs :

Le modèle d'affaires de l'entreprise. Dans le cadre du Crédit Agricole du Finistère, il est question de communiquer sur la mission et le périmètre de l'entreprise, renseignés des ressources clés et des principales activités. Les marchés, produits et clients doivent aussi paraître dans le modèle d'affaires. Celui-ci inclut la création de valeur de l'entreprise, ses tendances et perspectives.

L'identification des risques. Nous avons établi une liste de 8 risques majeurs pour l'entreprise. Chacun d'entre eux a été détaillé et amendé des politiques appliquées, des procédures de diligence mises en œuvre pour le prévenir et l'atténuer. Les résultats de ces politiques doivent également être pris en compte, grâce aux indicateurs de performance. Ces risques ont été hiérarchisés et validés lors de groupes de travail.

Le plan d'actions : si les politiques déjà mises en place ne suffisent pas à pallier les risques, de nouveaux plans d'actions doivent être envisagés.

1. Environnement, contexte sociétal

1.1. Le territoire

Aujourd'hui, la moitié des Finistériens a moins de 40 ans mais le vieillissement de la population va accroître la part des personnes de plus de 50 ans dans les années à venir. Le département dans son ensemble a une moyenne d'âge plus élevée que le reste de la France. Cela est dû notamment à des migrations de population vers la région, notamment des retraités.

La Déclaration de Performance Extra Financière démontre la réelle implication de la Caisse Régionale du Finistère sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques du Territoire.

Ce département est à la fois solidaire et inclusif envers ses habitants.
Diverses actions ont d'ores et déjà été menées afin de promouvoir l'intégration des personnes en situation d'isolement. La Fondation CR29 a soutenu l'association les Genêts d'Or dans leur projet de partenariat avec l'association « Sport Ha Plejadur » afin de permettre l'accès au sport à tous, et tout particulièrement aux personnes en situation de handicap physique et / ou mental.

Le Finistère est le département de France dont le tissu associatif est le plus riche.
Dans ce cadre, le Crédit Agricole soutient de nombreuses initiatives. En 2019, il organisera la 10ième édition des « Trophée de la Vie Locale ». Le monde associatif et le Crédit Agricole du Finistère : « Premier Créateur de Liens » est la thématique retenue dans le cadre de nos Assemblées Générales en 2019.

Territoire attractif, le Finistère sait s'appuyer sur ses différents atouts : la mer, les ressources halieutiques, son patrimoine culturel dense.
Dans ce cadre, il souhaite préserver son environnement et développer sa culture. D'un point de vue régional, une action d'envergure a été menée pour la lutte contre les algues vertes ; ainsi 10 000 tonnes d'algues vertes ont été ramassées. De plus, La Fondation du Crédit Agricole a lancé un appel à projets « langue et culture bretonne » ou de nombreuses associations ont été primées.

Pour répondre aux enjeux technologiques d'aujourd'hui, le département innove. La Fondation a également accompagné le projet « Al terre Breizh qui a créé un outil technologique et un kit capable d'impliquer les entreprises dans la diminution de leur empreinte carbone par leur alimentation.

1.2. Le Crédit Agricole, acteur incontournable sur son territoire

Le Crédit Agricole du Finistère accompagne le territoire et témoigne de son engagement au travers de sa présence. Son réseau d'agences est étendu partout dans le département :

- 118 points ventes
- 10 agences « clients patrimoines et professionnels »
- 2 plateformes téléphoniques
- 145 Points Verts
- 207 automates bancaires

Son engagement sur le territoire a fait l'objet d'une étude avec le cabinet Utopies. Réalisée en 2016, cette dernière témoigne de la volonté de la CR d'interagir avec le Finistère. Elle en est le premier financeur, sur tous les plans et soutient 38 900 emplois.

Particuliers

Encours 4,9 Md€

Réalisations 1,1 Md€

Professionnel et Artisans

Encours 1 Md€

Réalisations 109 M€

Agriculture

Encours 1 Md€

Réalisations 145 M€

Entreprises, SEM, Collectivités locales,

Encours 2,3 Md€

Réalisations 360 M€

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

JANVIER

Premier créateur de liens, choisi pou. son excellence, le C.. du Finistère place le Finistère au cœur et l'Humain au centre.

FEVRIER

Assemblées Générales clients et sociétaires

MARS

Label HS2
Haute Sécurité Santé

STARTUP inside

AVRIL

FINISTERE MER VENT
Pépinière de projets en développement

MAI

IRC stratégique
IER collaborateurs

JUIN

TROPHÉES VIE LOCALE
Trophées de la Vie Locale

Cafés sociétaires

10 ans de Passerelle

Point Passerelle CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE

Goyave
Accompagnement à la création d'entreprise

LE VILLAGE

AOUT

Partenariats (Exemple : Festival « Bout de Monde »)

JUILLET

FONDATION Crédit Agricole du Finistère
Appel à Projets Langue et culture bretonne

2. Le modèle d'affaires

Premier créateur de liens, choisi pour son excellence,
le Crédit Agricole du Finistère place le Finistère au cœur et l'Humain au centre

Le Crédit Agricole du Finistère accompagne durablement le développement et la protection des patrimoines finistériens. Pour garantir la pérennité de son action et le meilleur service à ses clients, il innove et développe les talents

Nos Ressources	Nos clients et sociétaires	Notre création de valeur	Nos résultats
1.439 collaborateurs	**246.100** sociétaires	Financement des patrimoines **1,7 Md€**	**265 M€** de produit net bancaire
578 administrateurs	**40** Caisse locales	Gestion, valorisation des patrimoines **14,5 Md€**	**53 M€** de résultat net
118 points de ventes	**448.400** clients sur tous les marchés - Particuliers - Professionnels - Agriculteurs - Entreprises - Collectivités - Associations	Assurances des patrimoines **297.200 U**	Part de marché **33%** Collecte **34%** Crédit
1,3 Md€ de capitaux propres sociaux		Services au quotidien **506.800 U**	IRC en progression de **+4 points** en 4 ans

Fondation, Passerelle, IDECA, partenariats locaux
Plus de 1 M€ au profit du territoire

Engagements Territoire

SAS Force29, Village By CA, Finistère Mer Vent
25 M€ alloués en capital sur 5 ans

Mission

Le Crédit Agricole du Finistère accompagne durablement le développement et la protection des patrimoines finistériens pour garantir la pérennité de son action et le meilleur service à ses clients. Il innove et développe les talents.

Vision

Premier créateur de liens, choisi pour son excellence, le Crédit Agricole du Finistère place le Finistère au cœur et l'Humain au centre.

Ambition

Le Crédit Agricole du Finistère est ambitieux et souhaite relever de nombreux défis comme :

- Développer et protéger les patrimoines de tous les clients du Finistère
- Cultiver la performance pour s'inscrire dans un développement durable
- Innover pour construire la banque du futur
- Gérer un environnement propice à la mobilisation des équipes et des élus
- Assurer l'employabilité et le développement des compétences
- Activer tous les réseaux pour contribuer au rayonnement de la Caisse Régionale du Finistère

Action

Le Crédit Agricole du Finistère repose sur plusieurs principes d'action :

- Défricher
- Conquérir / Equiper
- Simplifier
- Changer
- La Subsidiarité

Il s'appuie sur deux axes majeurs pour agir :

- Construire la banque de demain
- Construire les filières d'avenir

Mesure de la performance

Pour mesurer la performance de l'entreprise, le Crédit Agricole du Finistère dispose d'un outil majeur : la boussole de l'entreprise.

Celle-ci s'appuie sur quatre piliers : le capital client, le capital organisationnel, le capital humain et le capital financier. Ceux-ci permettent d'avoir une vision globale de l'entreprise et de travailler sur les axes prioritaires.

3. Présentation de la politique RSE

La politique RSE de l'entreprise reprend les quatre capitaux déclinés en quatre d'enjeux et treize prises d'engagement :

- Développer un service responsable
- Assurer une bonne gouvernance
- Cultiver le capital humain
- Garantir une gestion financière durable.

La politique générale de l'entreprise…

Capital client

Accroître le fonds de commerce
Rendre les clients plus actifs
Satisfaire nos clients
Garantir la conformité et la sécurité des données dans tous le processus clients
S'assurer de la conformité de nos processus

Capital organisationnel

Augmenter l'efficacité de l'entreprise
Fiabiliser nos données

Capital humain

Adapter les effectifs
Accroître les compétences
Motiver les collaborateurs

Capital financier

Assurer la rentabilité de l'entreprise
Maîtriser les risques
Renforcer la solvabilité

…de laquelle découle notre politique RSE

Développer un service responsable

Valoriser nos offres pour la TE et les EnR
Intégrer les risques ESG dans nos octrois de crédit (score RSE)
Réaliser l'inclusion bancaire de nos clientèles fragiles
Garantir la conformité et la sécurité des données dans tous les processus clients

Assurer une bonne gouvernance

Garantir les compétences et la diversité de nos élus CR

Cultiver notre capital humain

Accroître les actions positives à l'IER, (innovation managériale & la subsidiarité, la QVT, les actions de prévention)
Favoriser l'amélioration continue et l'efficience de nos activités et modes de fonctionnement (FReD)

Garantir une gestion financière durable

Orienter notre Politique Crédits vers des activités durables
Aiguiller nos Fonds Propres vers la finance responsable

4. Enjeu 1 : Développer un service responsable

4.1. Risque lié : « Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client »

Le Crédit Agricole du Finistère dans son rôle de premier financeur de l'économie sur son territoire est un acteur incontournable ; à ce titre le Crédit Agricole du Finistère a intégré dans sa politique RSE des actions en faveur du développement d'un service responsable. Cela passe notamment par la valorisation des offres pour la transition énergétique et la prise en compte des risques climatiques et ESG, dans ses investissements, dans la sélection et la relation client.

Cette valorisation et cette prise en compte ont un fort impact sur la Caisse Régionale car ils témoignent de notre capacité à agir de manière responsable au travers des financements que nous accordons à nos clients.

Cette préoccupation est prise en charge par plusieurs fonctions de la Caisse Régionale du Finistère. Nous allons nous intéresser plus particulièrement aux actions menées dans trois entités de la Caisse Régionale :

- le service Pôle immobilier financement des particuliers,
- le Pôle économie de l'environnement (géré en coopération avec les quatre caisses régionales bretonnes)
- le service des Grandes Entreprises.

Enfin, la Caisse Régionale suit l'impact de ses financements accordés au travers des émissions CO2 qu'elles génèrent, comme nous le verrons également.

4.1.1. Le pôle immobilier financement des particuliers de la CR : acteur du financement de véhicules « propres » et la rénovation énergétique des logements

Les politiques mises en œuvre sont issues en tout premier lieu des politiques nationales ayant attrait au climat.

En matière de financement immobilier, des accords locaux sont signés avec des organismes tels que l'ADIL29, tout comme des conventions sont mises en œuvre avec certaines collectivités du territoire.

Ces initiatives visent le même objectif d'accompagnement au renouvellement de la transition énergétique.

La Caisse Régionale du Finistère s'appuie plus particulièrement sur sa politique crédits qui détermine les grands principes d'octroi de crédits. Sa déclinaison a pour objectif de préciser les usages et procédures internes. Toute décision sur un dossier en dehors de cette politique crédits est du ressort exclusif du Comité des Prêts de la Caisse Régionale, qui statuera sur d'éventuelles exceptions. Grâce à cette politique, la CR29 peut donc décider d'octroyer des crédits à des projets durables.

Au niveau des plans d'action, le pôle immobilier financement des particuliers favorise les offres « vertes » à destination de la clientèle des particuliers tant sur le marché de l'auto que sur l'habitat.

Ces offres sont présentées et validées lors d'une instance appelée comité clients.

Le comité client, composé des membres du comité de direction, se réunit mensuellement pour valider la mise en marché d'offres et l'évolution des taux bancaires.

La gamme ORIZON auto et habitat constitue notre offre « verte » et sa démultiplication se fait au travers de notes de procédures et d'instruction à destination des conseillers et chargés de clientèle. L'offre Orizon Auto propose le financement de véhicules hybrides et donc durables. L'offre Orizon Habitat est axée sur le logement et aide au financement de travaux pour permettre des économies d'énergie.

La promotion de ces offres s'appuie sur un réseau de référents habitat, conseillers en agence. Des outils d'échanges accompagnent ce dispositif de communication : bagage de formation et d'information, revue hebdomadaire, lettre mensuelle et réseau social d'entreprise.

Dans sa démarche proactive sur le financement immobilier, le conseiller est sensibilisé à la prise en compte du diagnostic énergétique du logement acquis, afin de proposer aux clients une simulation complète de ses possibilités d'octroi de crédit (intégration éventuelle des travaux à effectuer en fonction du diagnostic).

Le déploiement de ces offres Orizon est significatif de cette prise en compte des risques climatiques dans la relation client, et nous le retenons comme indicateur, pour la partie « Auto »:

Indicateur	2016	2017	2018
Evolution de l'offre Orizon Auto	Peu développée	5 dossiers Orizon Auto pour un montant de 47 500€	72 dossiers Orizon Auto pour un montant de 1 042 492€

L'évolution tant en nombre qu'en volume est dû à une communication plus offensive notamment sur la vitrine de notre site internet.

Pour ce qui est des prêts Auto le contrôle se justifie à partir des factures clients.

Les contrôles sur la gamme Orizon habitat se font à partir d'une cellule dédiée qui vérifie la conformité des données et à un niveau national par le FGAS (fond de garantie à l'accession sociale).

4.1.2. Le pôle Economie de l'Environnement à CA BRETAGNE engagé en faveur des énergies renouvelables.

Le Pôle Economie de l'Environnement est un pôle d'expertise crée en 2012. Il est constitué d'un comité de pilotage composé de 6 directeurs (4 directeurs généraux adjoints et 2 directeurs marché agri et entreprises de la Caisse Régionale du Finistère) qui se réunissent trois fois par an.

Une charte de fonctionnement, déclinée en contrat de service, existe pour définir les lignes directrices de ce comité. Ainsi, les objectifs en nombre et en parts de marché sont validés par les Caisses Régionales Bretonnes.

En 2018, les Caisses Régionales Bretonnes ont poursuivi, dans une logique de coopération, leur engagement sur le marché de l'économie de l'environnement dans le domaine de l'efficacité énergétique et celui du financement des unités de production d'énergie renouvelable (méthanisation, cogénération, éolien, photovoltaïque…).

Sur le marché du financement des unités de production d'énergie renouvelable, les Caisses Régionales Bretonnes, ont maintenu en 2018 leur accompagnement et défendu leurs parts de marché à 60 % sur la méthanisation et 73% sur la cogénération.

L'indicateur retenu est celui du nombre d'accompagnement des projets d'investissement dans le secteur de l'environnement et des économies d'énergie.

Indicateur	2016	2017	2018
Nombre d'accompagnements	64 rendez-vous réalisés pour accompagner les porteurs de projet.	85 RDV réalisés	82 RDV réalisés dont 8 sur le territoire du Finistère

Afin d'assurer le suivi de l'accompagnement, des rendez-vous avec les porteurs de projets sont régulièrement pris et suivis dans le temps. En fonction de la complexité de ceux-ci les durées de mise en œuvre sont plus ou moins longues.

4.1.3. Dialogue du marché des Grandes Entreprises avec ses clients sur leur politique RSE

Afin de sensibiliser les chargés d'affaires au risque climatique et ESG chez leurs clients Grandes Entreprises un questionnaire a été établi

Ce questionnaire a été diffusé afin de mesurer leur impact ESG et leur motivation à s'inscrire dans une optique de développement durable. Le test a été limité aux agences Grandes entreprises (PME exclues). Les questionnaires ont été envoyés par mail pour une première prise de contact.

Suite à ce questionnaire, il s'est avéré que les conseillers avaient une certaine appréhension à aborder le sujet des émissions ESG.

L'action des chargés d'affaires va être reconduite avec ce questionnaire en mettant en avant la bonne connaissance client (son marché, ses produits, ses clients et sa politique RSE). Il s'agit de mieux connaitre le client et d'anticiper les zones de risque. . L'objectif et de mener 10 questionnaires par portefeuille client en 2019. Il s'agit plus d'une volonté que d'un objectif formel.

Aucune politique écrite ne s'impose aux chargés d'affaires Grandes Entreprises dans ce domaine, néanmoins il s'agit d'une démarche volontariste de maîtrise de ces risques ESG.

Ainsi afin d'améliorer la prise en compte des critères ESG dans les octrois de crédits, un plan d'action a été engagé. Il vise à former les chargés d'affaires à la sensibilisation de la RSE pour qu'ils puissent en échanger concrètement avec leurs clients.

Bien qu'aucune offre spécifique ne soit proposée, un accompagnement est prévu grâce à l'expertise du pôle économie de l'environnement.

L'indicateur retenu est celui de « l'évolution des questionnaires RSE proposés aux Grandes Entreprises ». L'évolution de l'indicateur sera plus pertinente à partir de l'année prochaine lorsque les collaborateurs auront été formés sur le sujet et seront amenés à démarcher les entreprises.

Indicateur	2016	2017	2018
Nombre de questionnaire	Pas de questionnaire	4 Questionnaires réalisés (note comprise entre 25 et 28/40)	Pas de questionnaire réalisé Intervention chargé RSE en réunion de service

Ensuite, tout l'enjeu de l'analyse de ces questionnaires sera de pouvoir mesurer la performance sur les risques ESG des Grandes Entreprises et la cohérence entre la cotation financière et la cotation RSE.

4.1.4. Impact de nos activités sur l'environnement

Afin de mieux appréhender notre impact sur le changement climatique, les Caisses Régionales souhaitent appréhender le risque climatique physique.

Les risques physiques liés au réchauffement climatique peuvent se matérialiser très rapidement en impacts financiers sur les crédits et sur nos résultats d'assurance.

Pour le Crédit Agricole, ces impacts engendrent des risques potentiels de détérioration de la performance financière des contreparties.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole souhaite disposer d'un outil détaillant à la fois les projections climatiques pour l'ensemble de ses régions en France, l'exposition de ces régions aux aléas climatiques et la vulnérabilité des différents secteurs d'activité.

Cet outil comprendra également des éléments de méthodes pour comprendre et saisir les facteurs contextuels aggravants. Ces résultats permettront aux Caisses Régionales de disposer des bases techniques.

L'indicateur suivi est l'évolution des émissions financées en C02

Macro-secteurs	Encours €	Emissions financées (kt CO2)
Agriculture	984 158 180	295
Construction	1 123 423 263	76
Energie	33 518 144	5
Industrie	53 363 307	17
Transport	83 421 180	72
Services	565 892 464	0
Déchets	35 972 364	27
Administration	551 449 570	0
Autres	167 651 801	0
Total	**3 598 850 273**	**493**

La part total des émissions financées a diminué entre 2017 et 2016, passant de 660kt à 493Kt.

L'agriculture reste prédominante dans le financement des émissions CO2.

Il est à rappeler que ce secteur est notre cœur de métier et notre première raison d'être.

Cette diminution s'explique par une baisse des encours et un changement des facteurs d'émission.

Le Crédit Agricole du Finistère prend conscience de l'importance d'une réflexion quant à l'accompagnement de toutes les agricultures, pour mieux prendre en compte les impacts sur le changement climatique.

A ce titre il accompagne notamment au travers du département Grandes Entreprises des collectivités locales intervenant sur les thématiques des énergies nouvelles et du traitement des déchets. Cet accompagnement est une première étape dans la réflexion qui sera menée sur les offres proposées.

4.2. Risque lié : « Incapacité à toucher les populations défavorisées ou fragilisées

Avec un taux de bancarisation de 99 %, selon la Fédération Bancaire française, la France serait a priori peu concernée par les questions d'inclusion bancaire.

Et pourtant la réalité est différente et le Crédit Agricole du Finistère s'engage dans une vraie prise en compte de ce risque et s'est ainsi donné les moyens de détecter et prévenir les situations financières difficiles.

Deux services sont clairement identifiés et portent ce sujet : le service Marketing Ecoute Client et le service Territoire et Responsabilité Sociétale au travers de son dispositif Passerelle. Selon les degrés de ses difficultés le client aura toujours le bon interlocuteur face à lui.

4.2.1. A l'écoute de nos clients pour mieux les comprendre et les servir

Une politique « traitement des réclamations » a été mise en œuvre en 2013 suite à une prise de conscience du résultat de l'indice de Recommandation Client, mettant en exergue l'insatisfaction de nos clients.

La politique définit les procédures et les lignes directrices de toute réclamation. Sa finalité est d'inscrire le traitement des réclamations dans la culture et la stratégie de l'entreprise

Elle définit la réclamation comme l'expression de mécontentement d'un client portant sur un événement précis et concret, ou sur une règle générale de fonctionnement, qui considère que la prestation qu'il attendait de sa banque ne lui a pas été rendue, et ce de manière justifiée ou non.

Le client attend explicitement une réponse, le traitement de son problème et/ou un dédommagement éventuel.

Le traitement se fait à 3 niveaux (les agences, l'unité Ecoute client et le Médiateur).

Afin de suivre les réclamations, un outil spécifique a été mis en place : CESAME 2.0. : cet outil permet de centraliser, répertorier et suivre dans le temps les réclamations.

Au niveau de l'unité écoute client dès réception de la réclamation, le service envoie sous dix jours un accusé de réception et traite la demande dans les deux mois.

Pour les réclamations les moins complexes le traitement s'effectue sous 48 heures directement par Les agences.

Les réclamations sont analysées pour identifier les mauvaises pratiques et les dysfonctionnements et mettre en place des plans de progrès. Des préconisations sont faites pour mettre en place des actions correctives. Un reporting au comité de direction est rédigé pour suivre les actions mises en œuvre par les services gestionnaires et les agences.

En 2018,

- 11 dysfonctionnements ont été remontés aux pôles ou services gestionnaires
- 25 mauvaises pratiques ont été remontées aux Directeurs d'Agences
- 3 newsletters ont été diffusées avec retour d'expérience/quizz/zoom juridique
- 2 reporting Comité de direction ont été rédigés

Pour la communication en interne, le service transmet les informations sous forme de bagage en agence et également via une newsletter.

L'indicateur de performance retenu est l'indice de Recommandation Client sur l'item réclamation.

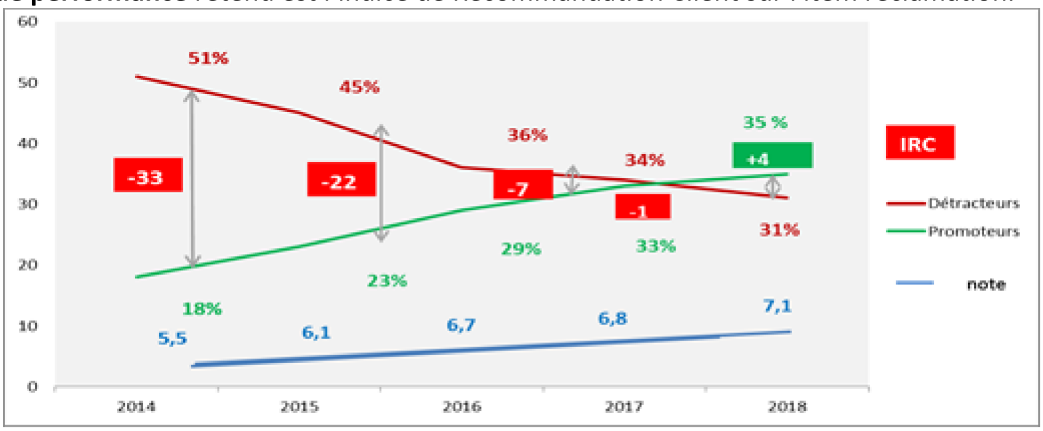

Le contrôle se fait de la manière suivante : les pièces justificatives sont vérifiées pour s'assurer des 48H de prise en charge des réclamations. Une attention particulière est portée aux réclamations de plus de 60 jours.

Des visites sont effectuées dans les agences et secteurs d'agence pour s'assurer que la politique soit diffusée correctement. Les visites ont principalement lieu dans les agences en décalage par rapport aux lignes directrices. Un médiateur intervient en cas de dérive.

La perception des clients est mesurée par des enquêtes bimensuelles. Le service fait intervenir une entreprise extérieure, Sphinx qui mène des appels téléphoniques pour mesurer la satisfaction des clients.

4.2.2. Offres dédiées aux populations défavorisées

Les cas particuliers de la clientèle défavorisée sont traités avec des offres spécifiques comme le CAC Module budget protégé. Dès constatation d'un dysfonctionnement bancaire, les agences bancaires proposent à leurs clients une offre spécifique limitant ainsi les frais bancaires.

L'évolution des Comptes à composer Module budget protégé

Indicateur	2016	2017	2018
CAC Module budget protégé	551	638	679

Chaque mois, les clients dit « fragiles » sont recensés et informés des possibilités qui leur sont offertes de bénéficier d'un service plus en adéquation avec leur situation financière.

Les clients ont ainsi le libre choix d'y souscrire ou pas.

4.2.3. Passerelle : un dispositif destiné à la clientèle fragilisée suite à un accident de la vie

Le dispositif Passerelle est une structure d'aide et d'accompagnement des clients particuliers, portée par notre double réseau salariés et administrateurs. Il traite les demandes des clients en difficultés ou fragilisés suite à un accident de la vie (chômage, licenciement, décès, etc.). Le client doit être de bonne foi (honnêteté de sa démarche) et doit disposer d'une forte volonté à s'en sortir.

Quatre collaborateurs Animateurs & Conseillers Passerelle gèrent les dossiers dans 2 agences bancaires. Ils sont accompagnés dans cette démarche par un réseau de 60 référents salariés et 39 référents administrateurs. Leur rôles est la détection des dossiers et la prévention.

Les référents salariés et administrateurs sont des acteurs qui permettent de suivre les dossiers Passerelle et d'identifier les clients en difficulté.

Un comité Passerelle, composé de 7 présidents de caisse locale, se réunit mensuellement pour valider les propositions d'aides (aides directes, exonération de frais, avances remboursables ou encore pause mensualité sur les crédits).

Les animateurs passerelle informent et communiquent avec les référents par le biais de bagages, de rencontres ou d'échanges. Le réseau social d'entreprise Chatter permet également de communiquer les informations essentielles aux référents.

En 2018 Passerelle a fêté ses dix années d'existence et a organisé le 6 novembre un grand rassemblement ; moment d'échanges au travers de vidéos rétrospectives et de tables rondes avec les partenaires locaux.

L'indicateur retenu est ici le nombre de dossiers Passerelle.

Indicateur	2016	2017	2018
Dispositif Passerelle	321 dossiers acceptés sur 534 reçus. 197 familles "rétablies".	399 dossiers acceptés pour 583 reçus. 312 familles "rétablies"	391 dossiers acceptés pour 582 reçus. 224 familles « rétablies »

Le suivi des dossiers Passerelle s'effectue au travers des tableaux de bord internes au service.

4.3. Risque lié : « Manque de transparence des offres vis-à-vis des clients et pratiques commerciales non éthiques »

Poursuivre notre développement tout en respectant nos valeurs passe par des règles de déontologie écrites et respectées de tous.

Le risque de transparence des offres vis-à-vis des clients et pratiques commerciales non éthiques est géré par le service conformité au travers de plusieurs formations récurrentes mises à disposition comme :

- La lutte anti blanchiment et contre le terrorisme
- La formation aux sanctions internationales
- La lutte contre la fraude
- La lutte contre la corruption

L'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale est formé et un suivi de ces formations est rigoureusement effectué.

Dans ce cadre, plusieurs politiques et dispositifs ont été mis en œuvre.

Il existe un **dispositif LAB-FT (lutte anti blanchiment et contre le terrorisme)** sur lequel 100% des collaborateurs sont formés dans les trois semaines qui suivent leur embauche puis une fois tous les deux ans. Ce dispositif englobe également la fraude et l'évasion fiscale.

La Caisse Régionale du Finistère dispose également d'une **politique Sanctions Internationales** qui définit les principes directeurs minimaux et les normes minimales permettant de garantir que la Caisse Régionale exerce ses activités dans le respect des Sanctions Internationales et présente une vue d'ensemble des programmes de Sanctions Internationales devant être respectés par la Caisse Régionale et ses entités.

Il existe également un dispositif de **lutte contre la fraude.**

Pour garantir la bonne fin et le respect de ces formations la Direction générale a décidé de créer au sein de la Direction de la Conformité Groupe une fonction de **coordination de la prévention de la fraude interne et externe**, puis de généraliser cette fonction dans les entités du Groupe.

La création de cette fonction vise la maîtrise des risques de fraude au sein du Groupe par la mise en œuvre de dispositifs de détection des principales fraudes auxquelles il est exposé et à permettre de donner une réponse aux évolutions réglementaires en cours.

Il s'agit en premier lieu de limiter les coûts de la fraude par le renforcement des dispositifs de prévention et de contrôle ainsi que par l'implication de tous les acteurs concernés.

Chacun collaborateur se doit de connaître les bonnes pratiques et la réglementation qui correspond à son activité et de veiller à les appliquer de façon responsable.

L'un des autres dispositifs phare est la lutte **contre la corruption**. En accord avec ses valeurs traditionnelles, le Groupe a d'ores et déjà pris de nombreuses mesures pour lutter contre la corruption. Il existe un dispositif de lutte contre la corruption au sein du groupe. Celui-ci repose presque entièrement sur la mise en œuvre de plusieurs dispositifs déjà existants dont les principaux sont liés à la lutte contre la fraude interne et ceux axés sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Chaque entité du groupe a pour devoir de mettre en place une action de formation spécifique à la lutte contre la corruption.

Les collaborateurs sont dans l'obligation d'effectuer ses formations. D'autres moyens de les sensibiliser sont la formation en continue via des bagages diffusés en agence et au siège. Lorsque les collaborateurs tardent à effectuer leurs formations en e-learning, des alertes les avertissent de la date butoir. Des actions de rattrapage sont organisées pour les collaborateurs qui ne seraient pas à jour.

Indicateurs de performance de notre service éthique

Indicateur	2016	2017	2018
% de collaborateurs formés aux formations LAB-FT Sanctions Internationales lutte contre la fraude	Nombre de collaborateurs formés aux formations LAB-FT (150 nouveaux collaborateurs formés sur la thématique) 93% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales	96,89% des collaborateurs formés à LAB-FT 99,5% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales 1 334 collaborateurs formés sur 1390	99.49% des collaborateurs formés à LAB-FT 99.64% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales 1 368 collaborateurs formés sur 1 375 (fraude externe) 1354 collaborateurs formé sur 1375 (fraude interne)

L'augmentation du nombre de collaborateurs formés est due à un contrôle plus poussé mais également par les obligations règlementaires qui préconisent ces formations.

Le contrôle s'effectue via le service conformité qui vérifie que les collaborateurs ont bien effectué leur formation. Un audit interne est également mené une fois par an.

5. Enjeu 2 : Garantir une gestion financière durable

5.1. Risque lié : « Désengagement de la vie territoriale »

« Le Finistère au cœur l'humain au centre » telle est la devise du Crédit Agricole du Finistère.

Fièrement attachée à ses racines et à son territoire La Caisse Régionale se positionne en tant qu'acteur de la vie territoriale et intervient au travers de différents dispositifs, en tant que :

- Financeur avec le dispositif IDECA & l'offre GOYAVE,
- Mécène par sa fondation Crédit Agricole du Finistère,
- Investisseur grâce à la constitution de structures dédiées.

5.1.1. Crédit Agricole du Finistère premier financeur de la vie territoriale

Le dispositif IDECA signifie Initiative et Développement au Crédit Agricole et Goyave est l'offre complète du Crédit Agricole du Finistère pour la création d'entreprise. C'est un dispositif local créé en 2002 destiné particulièrement au maintien de l'activité économique sur le territoire. Dans ce cadre, une offre spécifique a été mise en place en 2017 pour les entreprises innovantes et start-ups. Il s'agit de l'offre Goyave.

IDECA est une aide directe distribuée par le Crédit Agricole du Finistère sous forme d'avance remboursable et/ou de subvention, afin d'aider les porteurs de projets professionnels à créer ou reprendre une entreprise.

Tout porteur de projet (en création ou reprise d'entreprise) étant accompagné par l'un des organismes partenaires suivants peut en bénéficier : Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Initiative France, Boutique de Gestion, Réseau Entreprendre en Bretagne, Technopôles, Bretagne Active, Business Story, Chambre d'agriculture.

Les montants versés sont de divers ordres :

- Jusqu'à 25 000 €
- Pour une création : 80% sous forme d'avance remboursable à taux zéro / 20% sous forme de subvention directe
- Pour une reprise: 100% avance remboursable à taux zéro
- Aucun frais de dossier.
- Assurance Des Emprunteurs standard sur avance remboursable.
- Avance remboursable de 24 à 60 mois.

L'aide est proposée par le Chargé de Clientèle Professionnel. Elle est validée par le comité IDECA de la Caisse Régionale qui se réunit de manière régulière au gré des dossiers.

Pour conforter son dispositif et être proactif le Crédit Agricole a déployé un réseau de 14 référents IDECA dont 2 s'occupent plus particulièrement de l'innovation. Afin de mener à bien leurs travaux, ils sont régulièrement formés et informés, par les experts du service support notamment.

Indicateur de performance « Evolution des dossiers Ideca depuis sa création »

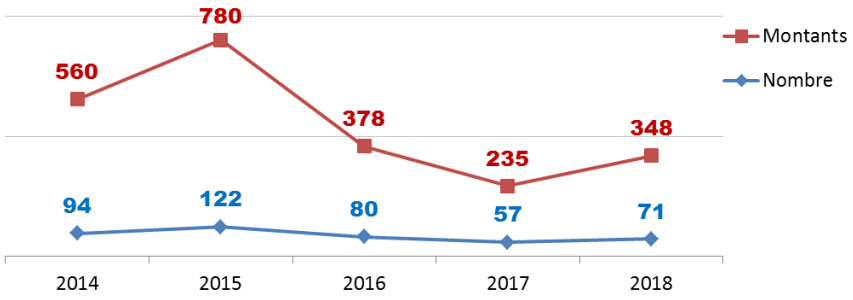

L'évolution positive du nombre de dossiers entre 2017 et 2018 s'explique par la mise en place d'un réseau de référents en agence.

5.1.2. Fondation du Crédit Agricole du Finistère : mécène du territoire

En 2014 la Caisse Régionale du Finistère s'est tournée vers la Fondation de France afin qu'elle y abrite une fondation sous égide.

Elle a posé les bases d'une action philanthropique durable :
Un comité de sélection de projets s'appuyant sur l'expertise de ses membres composé de 5 présidents de Caisse Locale et 3 personnalités extérieures
Des critères définis dans ses statuts
Des axes stratégiques relayés par la diffusion d'appels à projets récurrents (pour 2018 langue et culture bretonne)

La Fondation du Crédit Agricole du Finistère intervient dans plusieurs registres. Elle a vocation à apporter un soutien, ponctuel ou dans la durée, à des projets divers dans les domaines de la culture, du social, de l'environnement, de l'économie, de l'éducation ou encore de la recherche.

La Fondation du Crédit Agricole du Finistère accompagne les projets chaque année à hauteur de 400K€.

5.1.3. Crédit Agricole du Finistère acteur et investisseur au profit son territoire

Au-delà de l'octroi classique de crédits, le Crédit Agricole du Finistère a identifié des besoins territoriaux d'accompagnement en Fonds Propres et a défini une « Politique de retour au territoire », avec un « budget » alloué dans la durée. La séparation des engagements de la CR entre les interventions Haut de Bilan et Bas de bilan est claire, les acteurs différents et la gouvernance distincte.

Les deux outils suivants sont les clés de voûte de cette politique :

SOFI TY NAY accompagne des acteurs du département sur des projets globaux de développement du territoire. Les projets étudiés se font en co-construction avec d'autres acteurs du monde économique et concernent des enjeux de valorisation et de développement du territoire.

Créée en 2014, la **SAS FORCE 29** est l'outil de développement du territoire, permettant à la Caisse Régionale d'accompagner des projets porteurs pour l'économie du Finistère, au service du projet personnel d'un entrepreneur (Amorçage, Développement, Transmission).

Cette structure de capital investissement accompagne tous les projets présentant de fortes perspectives en faveur du territoire.

Indicateurs de performance de notre engagement territorial

Indicateurs	2016	2017	2018
Nombre d'accompagnements IDECA	80 accompagnements IDECA, 70 000 € euros d'aides directes octroyées	57 accompagnements IDECA, 87 000 € d'aides directes octroyées	72 accompagnements IDECA 57020 € d'aides directes octroyées
Nombre de dossiers validés par SOFI TY NAY	5	3	1
Nombre de dossiers validés par la FORCE 29	5	4	5

6. Enjeu 3 : Cultiver notre capital humain

Premier employeur sur le territoire avec ses 1439 collaborateurs le Crédit Agricole met l'humain cœur de ses préoccupations. Ses valeurs mutualistes prônent le respect des équipiers, le climat social serein, la compétence de ses salariés dans le but ultime de satisfaire ses clients.

Cette thématique est piloté par la direction des ressources humaines au travers de ses services gestion prévisionnel des ressources humaines et relations sociales et le service recrutement et formations.

6.1. Risque lié : « Mauvaise qualité de vie au travail »

6.1.1. Prendre soin de ses collaborateurs par une démarche qualité de vie au travail

Les actions ont été lancées en 2016 suite à une étude réalisée par un organisme externe, le cabinet PSYA. Celle-ci étude mettait en avant certains constats de mauvaise qualité de vie au travail.

Le Crédit Agricole du Finistère a alors créé un comité de vie au travail en 2017, composé des membres du CHSCT, du médecin du travail et du représentant de la mutualité sociale agricole (MSA)

Trois actions majeures ont été retenues :

- L'Analyse du travail, avec un focus sur les tâches quotidiennes des métiers commerciaux (actuellement en cours en 2018)
- La Co construction, ou comment partager en amont tous les projets avec les collaborateurs
- Le lancement des espaces de discussion sur le travail

a. Les espaces de discussion sur le travail

L'espace de discussion sur le travail (EDT) est un dispositif destiné à favoriser l'expression des salariés sur leur travail, afin de produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler. Il a été lancé fin 2018 et les résultats seront remontés et analysés en 2019. Une campagne de sensibilisation sera menée pour inciter les collaborateurs à y participer.

L'EDT porte sur l'activité de travail, les règles de métier, les ressources, les contraintes, le sens donné au travail et ses conditions de réalisation.

L'espace de discussion, facile à mettre en place, donne aux salariés une possibilité de parler des problèmes de terrain en dehors des urgences à gérer au quotidien.

Cela permet des bénéfices partagés :
Pour les salariés : c'est un moyen de développer la reconnaissance, la professionnalisation, l'engagement et l'accès au sens de son travail
Pour l'entreprise et son organisation : cela contribue à plus de performance collective, d'innovation, de dialogue social et de processus décisionnels
Pour le travail : cela favorise la transformation concertée de l'activité et des pratiques du métier

Organisation d'un ETD

Sujet abordé	Date	Problématique/ illustration factuelle	Conséquence sur le travail	Suggestion d'amélioration	Traitement au niveau de l'équipe	Traitement autre niveau	Mise en œuvre et suivi des suggestions produites

b. Des circuits d'écoute relayés au sein de la Caisse Régionale

Dans une situation de difficulté au travail, les premiers interlocuteurs sont en général les collègues de travail et le manager de proximité : souvent les solutions sont trouvées simplement en dialoguant avec le plus proche entourage professionnel. Il est cependant parfois nécessaire de faire appel à un autre intervenant en fonction du contexte et du type de situation.

Plusieurs possibilités sont présentées ci-dessous :

- Les équipes de la DRH, en particulier votre Responsable Ressources Humaines,
- La correspondante HECA, pour les aménagements de poste,
- Les Points Passerelle en cas de difficulté financière,
- Les services de la MSA : la médecine du travail, l'assistance sociale (téléphone : 02 98 85 79 79),
- Le médecin traitant ou un professionnel de santé externe,
- Le référent « harcèlement »,
- Les représentants du personnel (Délégués du Personnel, membres du CHSCT…),
- Un service d'écoute comme Agri'écoute disponible 24h/24 au 09 69 39 29 19, voire les services d'urgences (le 15, le 112).

Toutes les informations sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sous le portail interne RH.

Indicateur de performance de la qualité de vie au travail :

Indicateur	2016	2017	2018
Indice d'engagement et de recommandation des collaborateurs	67%	Pas d'IER réalisé	77%

La Caisse Régionale du Finistère a émis le souhait d'effectuer l'enquête indice d'engagement et de recommandations tous les deux ans. Cette décision permet de rendre l'IER plus pertinent et permet à l'entreprise de décliner des actions plus abouties et plus suivies. Un suivi régulier est effectué vers les managers notamment lors des journées semestrielles « Rencontres RH et infos sociales »

c. Zoom sur l'enquête IER réalisée en 2018

Le score IER est en hausse en 2018. Il est de 77 soit +7 points par rapport à 2016 et +2 points par rapport aux autres CR. Le taux de participation était de 72%, soit 2 points de plus par rapport à 2016.

Sur la dimension « engager » :

- 92% des collaborateurs sont fiers de travailler pour l'entreprise ;
- 93% d'entre eux comprennent comment leur travail contribue à l'atteinte des objectifs de l'entreprise ;
- 73% partagent entièrement les ambitions et les objectifs de l'employeur (+8pts par rapport à 2016).

Sur la dimension « faciliter » et « stimuler »

- 75% des collaborateurs disent que l'organisation du travail leur permet d'avoir un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle (+8 points par rapport à 2016, +8 points par rapport aux autres CR, +9 points par rapport au Groupe).
- 79% des collaborateurs ont un travail leur permettant de contribuer à leur épanouissement.
- 75% des répondants considèrent que la boussole et les 4 chantiers prioritaires les aident à mieux comprendre la stratégie de la Caisse.
- 54 % des collaborateurs disposent des outils et de l'équipement nécessaire pour travailler efficacement au quotidien.

L'enquête est réalisée tous les deux ans et l'analyse des résultats obtenus permet la mise en place de nouvelles actions pour améliorer certains sujets.

6.2. Risque lié : « Discrimination et harcèlement »

6.2.1. Accord égalité hommes / femmes

Un Accord national en date du 02/06/2015 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole et les organismes adhérant à la convention collective nationale du Crédit Agricole est actuellement en vigueur. Il est à noter également au niveau du groupe la mise en œuvre d'un dispositif « mentorat » pour l'évolution des femmes vers des postes de dirigeants.

Un accord local en du 04/11/2016 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 2017/2019 a été signé au sein de la Caisse Régionale.

Cet accord reprend et développe plusieurs axes de travail.

a. Le cursus trajectoire cadres

Dans le cadre de la préparation aux métiers d'encadrement, le Crédit Agricole du Finistère a ouvert une filière de formation « trajectoires cadres ». Cette filière s'adresse tant aux collaborateurs du siège que du réseau qui aspirent à exercer à court terme les fonctions de Directeur d'Agence, Adjoint Directeur d'Agence, Responsable d'Unité.

Ainsi, notre Caisse Régionale s'inscrit comme promoteur de la formation de ses collaborateurs et de l'accompagnement des personnes dans leur évolution de carrière. A l'issue du parcours de formation, les nouveaux managers auront l'opportunité de devenir rapidement manager d'équipes commerciales ou fonctionnelles. Le cursus attache une importance particulière à ce que les femmes puissent accéder à des postes à responsabilité.

b. L'accompagnement des femmes suite à retour d'un congés maternité

L'accord stipule que les femmes, à l'issu de leur retour de congés maternité, perçoivent la moyenne des augmentations de salaires annuels ; ceci bien entendu pour ne pas les pénaliser de leur absence

c. Le référent « harcèlement moral »

Au Crédit Agricole du Finistère un référent a été nommé ; personne indépendante du service ressources humaines elle est à la disposition des collaborateurs qui en ressentent le besoin

Les indicateurs de performance suivis par la Caisse Régionale du Finistère

Indicateur	2016	2017	2018
% évolution indicateur Egalité professionnelle homme – Femme	63% hommes cadres VS 37% femmes	62% hommes cadres VS 38% femmes	60% hommes cadres VS 40% femmes
Nombre de femmes présentes dans le cursus « Trajectoire Cadre »	2016-2017 : 3 femmes / 3 hommes	2017-2018 : 5 femmes / 2 hommes	2018-2019 : 5 femmes / 10 hommes

Ces indicateurs sont scrupuleusement suivis et font l'objet de communication régulière au sein de l'entreprise. Ces indicateurs seront à revoir en 2019 avec l'évolution des critères à prendre en compte (indicateur Penicaut)

6.2.2. Promotion de la diversité avec la Politique HECA

Depuis 2006, La Caisse Régionale met en œuvre une politique particulièrement active en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, via le recrutement et le maintien dans l'emploi de collaborateurs CDI ou CDD en situation de handicap, et également via le recours aux entreprises du secteur protégé.

A la fin 2018, le taux d'emploi de collaborateurs en situation de handicap de la Caisse Régionale sera de 7.22%, soit au-delà des objectifs fixés au niveau des Caisses Régionales.

Notre accord d'entreprise sur ce sujet permet de décliner la politique du Groupe sur l'emploi des travailleurs handicapés. Il vient d'être renouvelé pour une année supplémentaire.

Cet accord porte essentiellement sur :

- Le recrutement,
- Le maintien dans l'emploi,
- La sensibilisation et la communication,
- Le recours au secteur protégé.

Différentes actions ont été menées en 2018 au Crédit Agricole du Finistère

- Des actions collectives : organisation d'une journée sur les troubles musculo squelettiques (TMS) ;
- Des actions individuelles comme des rencontres avec les salariés, les réaménagements de poste suite à prescription médicale.

La communication se fait au travers de vidéos et plaquettes de prévention ; chaque année des enquêtes collaborateurs sont effectuées pour être au plus près des préoccupations des salariés.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Finistère poursuit son partenariat avec le Crédit Agricole Assurances et la Mutuelle Verte pour le régime de complémentaire santé de ses salariés.

Cette continuité se traduit également par le renouvellement de l'accord d'entreprise pour trois ans, garantissant la prise en charge de 50% des cotisations des salariés par la Caisse Régionale d'un contrat assurant un bon niveau de couverture.

Les contrôles de cette activité se font à travers la déclaration fiscale annuelle DOETH

L'indicateur de performance suivi est

Indicateur	2016	2017	2018
Taux d'emploi personnes en situation de handicap	6.30%	6.60%	7.22%

Un travail récurrent est mené par la correspondante HECA pour sensibiliser les collaborateurs sur la nécessité de déclarer leur situation de travailleur handicapé (RQTH reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ; cela leur octroie une prise en charge adéquate (aménagement de poste) et des conditions de travail adaptée (1 jour de congé supplémentaire)

L'année 2019 conduira l'ensemble des Caisses Régionales à retravailler leur dispositif en la matière en raison d'évolutions majeures à venir au niveau de la réglementation.

6.3. Risque lié : « Non adaptation des compétences salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients »

6.3.1. Plan de formation

Chaque année le Crédit Agricole du Finistère travaille à l'élaboration de son plan de formation. Sa construction se fait en collaboration avec les chefs de services qui remontent les souhaits de leurs collaborateurs, issus des entretiens annuels entre les managers et les collaborateurs.

La validation de ce plan de formation a lieu en comité de direction.

Il comprend outre les formations réglementaires les formations liées aux métiers ou aux produits et services ; citons par exemple pour 2018 la formation liée au cursus trajectoires patrimoines.

Un bilan annuel est formalisé chaque année pour évaluer et analyser et suivre les formations dispensées.

6.3.2. Autoformation

La montée du digital, la nécessité de se former tout au long de sa vie professionnelle pour monter en compétence, la nécessité de développer notre agilité collective dans un monde en mouvement sont autant de changements qui nous conduisent à nous former régulièrement.

C'est notamment pour toutes ces raisons que le Crédit Agricole du Finistère a souhaité en 2016 offrir la possibilité à l'ensemble de ses collaborateurs de s'auto-former via la plateforme E-campus. E-campus offre de nombreuses formations à distance en accès libre sur des thèmes très variés (formations métiers, formations bureautiques, numériques, digital et développement personnel.

L'objectif recherché pour 2019 est d'inciter les collaborateurs à se former à raison d'une formation libre par semestre.

Des communications envers le personnel ont lieu régulièrement ; l'engagement est volontaire et en aucun cas imposé.

Un suivi est assuré et met en avant les formations les plus plébiscitées et le nombre de collaborateurs inscrits.

6.3.3. Accompagnement au changement de métiers

Changer de métier et évoluer vers d'autres missions ne sont pas forcément des choix aisés à faire pour les salariés. Le Crédit Agricole du Finistère s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions de réussite de ces changements.

Cet engagement passe par divers dispositifs et formations :

- Formation des nouveaux embauchés et perspectives d'évolution (cursus selon les métiers) ;
- Monitorat (formation commerciale en tandem avec les moniteurs de vente) ;
- Immersion sur des nouveaux postes (immersion de 3 mois avant la prise de poste) ;
- Echanges encadrés avec son manager (entretiens intermédiaires et échelonnées dans le temps) ;
- Définition de plans de progrès individuels sur trois ans (pour se former et évoluer).

Les indicateurs de performance suivis sont :

Indicateurs	2016	2017	2018
- % évolution de la masse salariale consacrée à la formation	7 248 jours consacrés à la formation. +7.09% de la masse salariale	6 928 jours consacrés à la formation. +6.71% de la masse salariale	Environ 7% de la masse salariale consacrée à la formation
- % évolution aux inscriptions aux formations volontaires (e-campus)	4 19 inscriptions sur e-campus	1 252 inscriptions sur e-campus	2 051 inscriptions sur e-campus (+63.8%)
Indice d'engagement et recommandations - évolution de l'indicateur (tous les 2 ans)	70	Indice d'engagement et recommandations évolution de l'indicateur (tous les 2 ans) : KO	77

7. Enjeu 4 : Assurer une bonne gouvernance

7.1. Risque lié : « Défaut de maintien d'une culture mutualiste »

La force du Crédit Agricole tient à son modèle coopératif et mutualiste : un double réseau, de salariés et d'élus, assurant la pérennité et l'indépendance de l'entreprise. Pour œuvrer à ce double réseau, 578 administrateurs sont engagés au plus près du territoire afin de poursuivre notre démarche de citoyenneté et de responsabilité.

Le suivi et l'animation du réseau des administrateurs sont gérés au sein d'un service dédié : le service Territoire & Responsabilité Sociétale.

Cette entité est un véritable relai entre la gouvernance politique et l'ensemble des acteurs du Crédit Agricole.

Diverses actions viennent conforter notre modèle

- Les audits de gouvernance internes (le dernier ayant été réalisé début 2018) ; de plus, en 2019 nous réaliserons la révision coopérative instaurée par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
- L'organisation récente d'un séminaire « Présidents de Caisse Locale & Direction Générale », ayant permis de partager la vision stratégique de l'entreprise. Les travaux des ateliers réalisés durant ces deux journées ont été restitués en réunion élargie fin 2018 et seront mis en œuvre en 2019.

La culture mutualiste est également entretenue grâce à différentes actions et organes, comme par exemple :

7.1.1. La Commission Vie Locale

Réunie 3 fois par an sous la responsabilité d'un administrateur Caisse Régionale, membre du Bureau, elle a pour objectif d'animer les activités liées à la vie mutualiste avec des temps forts :

- Les Assemblées générales,
- Les Trophées de la Vie locale ;
- Les cafés sociétaires.

Elle s'assure également de la bonne appropriation et du bon usage de l'Extranet administrateur aujourd'hui complété par le Web sociétaire, vitrine de notre différence coopérative.

Elle s'assure du respect et des usages des budgets des Caisses Locales et suit l'évolution du sociétariat.

Elle accompagne également la transformation de l'entreprise en mettant en œuvre les projets stratégiques comme l'évolution des comités des Prêts en Caisse Locale, ou bien encore l'organisation des différentes commissions et comités, régissant notre fonctionnement mutualiste.

7.1.2. La formation des administrateurs

Le plan de formation des administrateurs aura dénombré 131 jours de formations dédiées en 2018, temps à distance qu'en présentiel. Ce plan est validé et suivi chaque année en Comité des Nominations, après proposition de la Commission Vie Locale (cf. infra) qui recense les besoins exprimés par les administrateurs pour les formations non réglementaires.

Les formations sont adoptées selon différents publics :

- A destination des membres du Bureau de la Caisse Régionale au travers du cycle IFCAM « PERFECTAM ».
- Pour les membres du Conseil de la Caisse Régionale :
- Ponctuelle pour les plus expérimentés
- De prise mandat pour les nouveaux entrants
- Suite à une première élection pour des nouveaux Présidents de Caisse Locale dans une configuration « bretonne » avec les Caisses Régionales Voisines, réalisées par l'UFOP
- Pour accompagner tout nouvel administrateur de Caisse Locale

Pour chacun de ces publics, les formations peuvent être réglementaires pour répondre aux exigences de gouvernance, ou bien de perfectionnement pour accroître les compétences de nos élus (politique crédits agricoles et professionnels, prise de parole en publics, marchés financiers, …)

Le contrôle et le suivi de ce plan de formations est régulier et effectué, au niveau de l'animation mutualiste au sein du service Territoire & Responsabilité Sociétale, qui en fait le reporting au Comité des Nominations.

7.1.3. Le Comité des nominations

Conformément à l'article L511-89 du Code monétaire et financier, un Comité des Nominations a été créé au sein de la Caisse Régionale en 2015. La lettre jaune de Crédit Agricole SA 2017-103 du 29 septembre 2017, précise le rôle et la tenue de ce Comité des nominations.

Ses missions principales sont :

- L'identification et recommandation au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale (L511-98), avec l'évaluation de l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration (L511-98).

- La fixation d'un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration et élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif (L511-99).

7.1.4. La représentativité des administrateurs

Celle-ci se trouve sous le pilotage du Comité des Nominations, qui par son analyse des expériences des membres du Conseil d'Administration s'assure du respect de cette représentativité au sein des conseils.

Les Présidents de Caisse Locale sont régulièrement sont sensibilisés à ces sujets par le Comité des Nominations et tout particulièrement sur la nécessité d'une égale représentation de femmes et d'hommes au sein de chaque conseil.

La féminisation des Caisses Locales fait l'objet de préconisation (un atelier du dernier séminaire y était consacré).

Proactive sur ce sujet, la Caisse Régionale s'est fixée d'atteindre un taux de 30% de femmes dans son Conseil d'Administration (18% en 2018).

L'Indicateur de performance de cette représentativité est le suivant :

Indicateurs	2016	2017	2018
Evolution de la représentativité hommes / femmes au sein des conseils d'administration de CL	au sein des conseils d'administration de CL : 32% de femmes VS 68% d'hommes Sur 28 entrants, 68% sont des femmes	Au sein des conseils d'administration de CL : 32% femmes VS 68 % hommes Sur 33 entrants, 30% sont des femmes	Au sein des conseils d'administration de CL : 34% de femmes VS 66 % hommes Sur 37 entrants, 54% sont des femmes

8. Axes d'amélioration sur la méthode de travail

S'agissant du premier exercice « Déclaration de Performance Extra-Financière », nous avons pris conscience que certains points sont à améliorer, tant au niveau de la méthodologie de travail que dans la rédaction du rapport.

Dès 2019, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère interrogera l'ensemble des parties-prenantes, que ce soit en interne ou en externe.

Cette année, seule une partie des chefs de service ont contribué à la réflexion sur la Déclaration de Performance Extra-Financière. D'autres collaborateurs seront impliqués, comme ceux du réseau de proximité (agences) et les membres du siège.

De plus, le Crédit Agricole du Finistère interagit avec de nombreuses parties prenantes externes : les clients, les fournisseurs, les porteurs de projet, etc.

Afin d'avoir une réflexion plus profonde sur les risques et opportunités liés aux enjeux de la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » du groupe, ces acteurs seront sollicités pour partager nos travaux.

Concernant la méthodologie des risques et leur hiérarchisation, le Crédit Agricole du Finistère sera amené à consolider sa méthode. En effet, cette année, il a d'abord coté « l'impact des risques » avant les risques majeurs. Un groupe de travail sera de nouveau organisé afin de coter directement les risques majeurs qui sont, pour partie, déjà identifiés. Les risques majeurs seront affinés.

Pour finir, nous aurons un regard particulier sur l'ensemble des indicateurs : en effet certaines actions comme la mise en place des espaces de discussion au travail ne nous permettent pas d'avoir un indicateur sur plusieurs années.

Développer un service responsable

- Intégrer dans nos processus et cahier des charges un volet climatique (se rapprocher de la politique d'achats groupe)
- Intégrer dans le programme d'investissement le volet économie d'énergie
- Processus « Mon Patrimoine » en lien avec les besoins de la clientèle : mesure de l'efficacité

Garantir une gestion financière durable

- Prise en compte des spécificités du territoire : création de la filière tourisme.

Cultiver notre capital humain

- Suivi du déploiement FReD et pertinence des actions choisies
- Evolution du règlement intérieur avec nouveaux indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Assurer une bonne gouvernance

Entreprendre pour apprendre : sensibiliser les jeunes à la culture mutualiste (comment attirer de nouveaux sociétaires)

Méthodologie utilisée pour la rédaction du rapport

Etapes	Détail	Comment	Quand
Décrire le Modèle d'Affaires (modèle CR diffusé par la FNCA)	Activité Produits & services Clients – Maillage Chiffre d'affaires Organisation	Modèle FNCA	**CODIR 17 Juil.18**
Identifier les enjeux RSE pertinents	Suscités par l'activité de la CR Ainsi que par ses relations d'affaires et ses produits & services	Exploiter les reportings existants Relecture M Affaires définitif du Groupe	**Réunion CdS Octobre 2018**
Identifier les objectifs d'après les Politiques mises en place pour répondre à ces enjeux	Matrice d'enjeux priorisés dans le temps Fixation d'objectifs et cibles précises Plan d'actions (V0 : 2018 PP internes ; V1 2020 ensemble des PP)	Trame entretien et méthodologie groupe travail Boussole /enjeux/ déclinaison des objectifs selon risques significatifs / RDV PP internes (Distri, Agri/Pro, Achats/Ent, RH, TE, conformité) Groupe de travail PP internes (enjeux/objectifs) Groupe de travail PP externes identifiées par PP internes (2020)	
Piloter la Politique RSE avec des indicateurs pertinents	Mesurer la réalisation des actions avec des indicateurs clés	TdB distri / Pilotage / Evolution de la démarche FReD Validation CODIR indicateurs Politique RSE	**CODIR 28 Janv.19**
Rendre compte	« Déclaration de performance » Publication sur site interne	Reporting extra-financier périodique Audit E&Y DPEF	**5 Févr. 2019**

Périmètre du reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole du Finistère et prend en compte le périmètre des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses Locales affilées.

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Le Crédit Agricole du Finistère exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine. Elle n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales. La question des relations avec ses fournisseurs et sous-traitants est abordée. La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés, ces données sont non significatives et peu pertinentes par rapport à la situation et l'activité directe de l'entreprise. Le Crédit Agricole du Finistère précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité. Les questions relatives aux possibles nuisances liées à l'éclairage et au bruit sont prises en compte dans la politique de prévention des risques professionnels.

Le calcul des indicateurs choisis va de la responsabilité des services concernés. Il est par exemple de l'ordre du service « Territoire et Responsabilité Sociétale » de mesurer la représentativité hommes / femmes dans les Conseil d'Administration puisque la Vie Mutualiste fait partie des activités du service. Tout comme il est de l'ordre du service Gestion du Personnel et des Relations de mesurer la qualité de vie des collaborateurs.

La boussole

La ligne directrice : les capitaux de nos clients retranscrits au travers d'une boussole.
Fil rouge de nos différents plans relations clients depuis 2013.
Sert à définir les Plans d'actions des services du siège.

La politique RSE

Ecrite au second semestre 2018, elle fait référence aux capitaux de la boussole
Groupe de travail restreint (membres du service TRS – DRH – Directeur du marché des entreprises)
Apport de Michel AUZET responsable RSE au niveau de la caisse nationale du crédit agricole
Finalisation de la politique et validation de celle-ci au comité de direction de décembre 2018

La construction de la DPEF

Le 24/10/2018 : Sensibilisation autour de la DPEF via une réunion d'échanges organisée en deux temps pour permettre à un maximum de chefs de service d'être présents
Le 11/12/2018 : Réunion chefs de service : constitution de deux groupes de travail pour réfléchir sur les risques et indicateurs de la DPEF

<u>Méthodologie</u>

Nous sommes partis des 4 enjeux de la politique RSE telle que validée
Nous avons expliqué les enjeux retenus et le lien avec la boussole (fil conducteur de notre développement)

Nous avons présenté pour chaque enjeu les engagements retenus sous forme d'actions et/ou objectifs à atteindre

Pour chaque action et/ou objectif, nous avons demandé aux membres du groupe de travail de réfléchir aux opportunités et aux risques liés à cet objectif. Celui-ci était constitué par les chefs de service des services suivants :

- Engagements agri-pro
- Audit inspection interne
- Pôle immobilier finance des particuliers
- Sécurité financière conformité
- Service juridique
- Direction des ressources humaines / Gestion du personnel et des relations sociales
- Animation et organisation commerciale
- Pôle placement
- Prévention risque client
- Organisation et technologie

Les questions posées étaient les suivantes :

- Selon vous, quelle est l'opportunité pour la CR du Finistère de valoriser des offres en faveur de la TE ?
- Selon vous, quels sont les risques de ne pas proposer à notre clientèle des offres en faveur de la TE ?

Les différents apports ont été pris en compte
Nous avons retenu un certain nombre de risques par enjeu (risques génériques)
Nous avons demandé aux membres du groupe de travail d'établir une matrice de criticité pour chaque risque

- Selon vous, quel est la probabilité que ce risque arrive au sein de notre CR ?
- Selon vous, quelle est la gravité si celui-ci devait se réaliser ?

La cotation retenue est la suivante :

- Gravité du risque : de faible à moyen fort et très fort
- Probabilité du risque : d'improbable à peu probable, probable et très probable

Le groupe a travaillé de manière collective pour donner une seule note de criticité par objectif abordé
Au vu du timing et de la diversité des échanges nous n'avons pas pu faire travailler les deux sous- groupes sur l'intégralité de nos objectifs ; le second groupe a donc continuer les travaux du 1ER groupe sans pouvoir revenir sur les premiers échanges.

A l'issu de ces travaux nous avons répertorié toutes les notes obtenues et les avons classées selon un ordre croissant du plus important au moins important (notes élevées à notes faibles)
Nous avons sélectionné les risques les plus importants afin de les limiter
A partir des préconisations CASA et de la reformulation proposée par le cabinet E&Y, nous avons converti nos impacts de risques en notion de risques majeurs. Nous avons de nouveau mis en avant les risques les plus impactants pour notre CR afin de ne retenir que les risques majeurs. 8 Risques majeurs ont ainsi été retenus :

- Risque d'absence de prise en compte des risques climatiques et risques ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client
- Incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées
- Manque de transparence des offres vis-à-vis des clients et pratiques commerciales non éthiques
- Risque de désengagement de la vie territoriale
- Mauvaise qualité de vie au travail
- Risque discrimination et harcèlement
- Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolution métiers et besoins des clients,
- Défaut de maintien d'une culture mutualiste

Afin de déterminer les indicateurs de performance liés à chaque risque, nous sommes repartis des indicateurs dits indicateurs de grenelle 2.
Après avoir sélectionné ces indicateurs, nous les avons fait compléter et valider par les chefs de service. Les différentes sources utilisées sont : fichier Excel – base de données –tableaux de bord – suivi d'activités – bilan des actions…
Enfin nous avons recensé les différentes politiques, chartes, procédures ou accords en lien avec les risques retenus.

L'ensemble de la DPEF est présenté en comité de direction du 28 Janvier 2019 pour approbation et validation.
L'année 2019 sera consacrée à l'interrogation plus large de l'ensemble de nos parties prenantes sous forme d'ateliers et de groupes de travail.
Ces échanges devront conforter nos indicateurs et/ou les revoir (approfondissement- ajout…).

FINISTÈRE

Toute une banque
pour vous

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés

Ernst & Young et Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Caisse Régionale.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

SAS à capital variable
449 142 348 R.C.S. Nanterre
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration.

- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, et les caisses locales affilées, qui couvrent 100 % des effectifs ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions conformité, expérience client, marchés, ressources humaines, gouvernance mutualiste, le service territoires et responsabilité sociétale, le pôle d'expertise économie environnement.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 4 mars 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Associée développement durable

Marc Charles
Associé

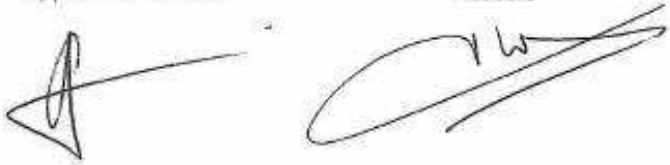

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (%). Part de femmes parmi la population cadre (%). Nombre d'inscriptions aux formations volontaires. IER Indice d'engagement et de recommandation des collaborateurs (%).	Les résultats de la politique de gestion des compétences. Les actions sur le thème de la discrimination et du harcèlement. Les actions sur le bien-être et la qualité de vie au travail.
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Montant des dossiers de l'offre Orizon Auto. Nombre d'accompagnements sur des projets d'investissements liés à la méthanisation. Estimation des émissions de CO2 liés aux financements accordés (kt CO2).	Les actions liées aux offres à valeur ajoutée environnementale et à l'accompagnement de la clientèle dans la prise en compte du changement climatique. Les investissements dans les énergies renouvelables.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
Part de collaborateurs formés aux formations lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (%). Part de collaborateurs formés aux formations sanctions internationales (%). Nombre de Compte à composer modules budget protégé. Nombre de dossiers Passerelle reçus. Nombre de clients Passerelle rétablis. Nombre de dossiers accompagnés sur IDECA. Nombre de jours de formations dispensés aux élus.	Les actions liées à la représentativité des administrateurs et à leur formation. Les actions d'accompagnement de l'entrepreneuriat et des entreprises locales.